

Chapitre 8. L'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne

Ce chapitre présente la totalité des « indicateurs de Saragosse » pour les ressortissants des pays tiers (RPT) au sein de l'Union européenne, en comparant leurs résultats avec ceux des ressortissants des pays d'accueil et des autres pays de l'Union européenne. Le chapitre s'intéresse en premier lieu à la taille et à la composition des populations de ressortissants de pays tiers (8.1). Après avoir pris en considération les pays de nationalité et la durée du séjour (8.2), il analyse les résultats en termes d'emploi et d'activité (8.3), de chômage (8.4), de travail indépendant (8.5), de déclassement (8.6), de niveau d'éducation (8.7), de revenu (8.8), de pauvreté relative (8.9), de mode d'occupation des logements (8.10), d'état de santé perçu (8.11), de statut de résident de longue durée (8.12), de participation aux élections (8.13), d'acquisition de la nationalité (8.14) et de discrimination perçue (8.15).

Encadré 8.1. Les « indicateurs de Saragosse » : des indicateurs pour suivre l'évolution des résultats des politiques d'intégration dans l'Union européenne

Dans le contexte de l'Union européenne, un « immigré » est un ressortissant d'un pays hors UE ou d'un pays tiers, qui réside légalement au sein de l'UE. La situation des immigrés est souvent bien différente de celle des ressortissants de l'Union européenne établis dans un autre État membre que le leur ou se déplaçant d'un État membre à un autre. Bien que de nombreux ressortissants de pays tiers jouissent des mêmes droits que les ressortissants du pays d'accueil, ils n'ont pas tous accès au marché du travail et leur mobilité est beaucoup plus restreinte à l'intérieur de l'UE. Les raisons qui les poussent à émigrer (bien souvent l'asile ou le regroupement familial) peuvent également être bien différentes de celles invoquées par les ressortissants de l'UE.

Si l'on veut atteindre le premier objectif prioritaire de la stratégie « Europe 2020 », à savoir un taux d'emploi de 75 % pour la population âgée de 20 à 64 ans, il est essentiel d'améliorer l'intégration des ressortissants des pays tiers, compte tenu de la part des ressortissants de pays hors UE dans la population active et de l'écart avec le taux d'emploi des ressortissants nationaux.

Même si les politiques d'intégration sont définies et mises en œuvre en premier lieu au niveau national voire infranational, elles sont étroitement liées au cadre européen pour l'égalité des chances et aux dispositions de l'UE qui accordent certains droits aux migrants résidant dans l'Union européenne (égalité des conditions de travail et égalité d'accès aux biens et aux services). En effet, l'Union européenne a adopté un certain nombre de lois contre la discrimination qui présentent un intérêt dans le domaine de l'intégration des ressortissants des pays tiers, en particulier la Directive 2000/43/CE sur l'égalité entre les « races » et la Directive 2000/78/CE sur l'égalité en matière d'emploi. De plus, depuis 2009, l'article 79.4 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne stipule (sans harmonisation juridique toutefois) que l'UE peut encourager et appuyer l'action des États membres qui prennent des mesures pour favoriser l'intégration des ressortissants de pays tiers en situation régulière sur leur territoire.

L'Union européenne a également développé les Principes de base communs en matière de politique d'intégration des immigrés. Ils ont été adoptés en 2004 et confirmés en 2014, constituant un cadre général de coopération en matière de politique d'intégration dans l'Union européenne, à l'aune duquel les États membres peuvent évaluer leurs propres efforts. Les Principes de base communs couvrent les principaux aspects de l'intégration, à savoir l'emploi, l'éducation et l'accès aux institutions, aux biens et services, ainsi que l'intégration dans la société en général. Plus important encore, ils définissent l'intégration comme un processus à double sens d'acceptation mutuelle entre migrants et ressortissants des États membres de l'Union européenne.

Les « indicateurs de Saragosse », ont été établis lors de la conférence ministérielle d'avril 2010, sous la présidence espagnole de l'Union européenne. À la suite des conclusions sur l'intégration adoptées par le Conseil « Justice et Affaires Intérieures » (JAI) en juin 2010, la Commission européenne a œuvré, en collaboration avec les États membres, à la définition de ces indicateurs pour suivre l'évolution des résultats des politiques d'intégration dans les quatre domaines que sont l'emploi, l'éducation, l'inclusion sociale et la citoyenneté active. Ces indicateurs sont désormais conformes à la stratégie « Europe 2020 » et à ses objectifs et indicateurs connexes de suivi. Les résultats d'une étude pilote sur ces indicateurs communs ont été révélés dans un rapport publié en 2013 qui s'intitulait « *Using EU Indicators of Immigrant Integration* ». Eurostat met à jour annuellement les indicateurs, sur la base de sources de données déjà harmonisées, comme l'enquête sur les forces de travail (EFT) de l'Union européenne ou encore l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie. En outre, à compter de 2018, Eurostat publie aussi certains de ces indicateurs au niveau régional et par niveau d'urbanisation afin de tenir compte de la dimension infranationale de l'intégration des immigrés.

Principaux résultats

- En 2017, l'UE abritait 21.6 millions de ressortissants de pays tiers (RPT). Un grand nombre de ressortissants de pays hors UE vivent dans les pays de l'UE-15 et un nombre relativement moindre dans les autres États membres.
- Les RPT représentent 4.2 % de la population totale de l'Union européenne. Par rapport à il y a dix ans, c'est en Suède et en Slovénie que leur part a le plus augmenté et en Lettonie et en Estonie qu'elle a le plus diminué.
- Près de la moitié des ressortissants de pays tiers dans l'UE vivent dans leur pays d'accueil depuis 10 ans ou plus – soit 49 % à l'échelle de l'UE. En outre, seuls 6 % des ressortissants de pays hors UE sont nés dans leur pays de résidence.
- À l'échelle de l'UE, 55 % des RPT occupent un emploi par rapport à 68 % des nationaux. Dans l'ensemble, près de 8.5 millions de ressortissants de pays hors UE occupent un emploi dans l'UE, et plus de 10.5 millions sont économiquement actifs.
- L'écart entre les ressortissants des pays tiers et les ressortissants des pays d'accueil sur le plan du travail est plus marqué chez les femmes. En effet, les femmes ressortissantes extra-communautaires sont moins susceptibles d'être économiquement actives que les ressortissantes nationales dans la quasi-totalité des pays de l'UE (sauf au Portugal). À l'échelle de l'UE, 55 % sont sur le marché du travail et 45 % occupent un emploi.
- Les diplômés du supérieur ont toujours davantage de chances d'occuper un emploi, tandis que les travailleurs ayant un faible niveau d'éducation affichent un taux de chômage plus élevé, quelle que soit leur nationalité. L'écart entre les ressortissants des pays tiers et les ressortissants des pays d'accueil est toutefois plus marqué parmi les diplômés du supérieur que parmi ceux ayant un faible niveau d'éducation.
- À l'échelle de l'UE, le taux de chômage des RPT s'élève à plus du double de celui des nationaux (16.5 % contre 7 %). Au total, 1.75 million de ressortissants de pays tiers sont au chômage, et donc plus de 9 % des chômeurs dans l'UE sont des ressortissants de pays hors UE.
- Environ 1 million de ressortissants de pays tiers sont des travailleurs indépendants dans l'UE et plus d'1 sur 4 emploie des salariés.
- Durant les 10 ans qui ont suivi la crise économique, dans les pays les plus durement frappés (Europe du Sud et Irlande), la part de travailleurs indépendants parmi les ressortissants de pays hors UE occupant un emploi a augmenté, alors qu'elle a reculé parmi les nationaux.
- À l'échelle de l'UE, 42 % des ressortissants de pays hors UE sont déclassés dans l'emploi qu'ils occupent, par rapport à 22 % des nationaux. Ces dix dernières années, l'écart entre les ressortissants des pays tiers et les ressortissants des pays d'accueil en termes de déclassement s'est estompé, le taux de personnes déclassées ayant baissé de 7 points de pourcentage chez les RPT et augmenté de 2 points chez les nationaux.
- Le fait d'être titulaire d'un diplôme du pays d'accueil divise par deux le taux de déclassement des ressortissants de pays hors UE en Suède, en Allemagne et aux Pays-Bas, par rapport à leurs pairs titulaires de diplômes étrangers. Toutefois, même en possession d'un diplôme du pays d'accueil, les RPT restent plus susceptibles d'être déclassés que les nationaux partout sauf en Allemagne.
- Parmi les ressortissants de pays hors UE âgés de 15 à 64 ans, 19 % – soit 2.6 millions d'individus – ne sont pas allés au-delà de l'enseignement primaire. Si cette part a diminué de 2.5 points de pourcentage ces dix dernières années, elle reste près de 4 fois plus élevée que chez les nationaux.

D'autre part, 24 % des ressortissants de pays tiers sont diplômés du supérieur, soit une part inférieure à celle des nationaux de seulement 5 points de pourcentage.

- Le revenu disponible annuel des ménages ressortissants de pays hors UE est inférieur à celui des nationaux dans la quasi-totalité des pays de l'UE. Dans le Benelux, en Espagne et en Suède, le revenu médian est inférieur à 60 % de celui des nationaux.
- À l'échelle de l'UE, 5.7 millions de RPT vivent dans une situation de pauvreté relative. Ce chiffre correspond à une part de 39 %, soit plus du double de la part des nationaux (17 %) et beaucoup plus que celle des ressortissants de l'UE (24 %). Dans la plupart des pays, plus d'un tiers des ressortissants extra-communautaires vivent dans la pauvreté, voire plus de la moitié en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède et en Espagne.
- La pauvreté a frappé plus durement les ressortissants de pays hors UE dans le sillage de la crise économique. Leur taux de pauvreté à l'échelle de l'UE a augmenté de plus de 7 points de pourcentage, alors qu'il est resté stable pour les nationaux.
- Moins de 25 % des ménages ressortissants de pays hors UE sont propriétaires du logement qu'ils occupent, par rapport à plus de 72 % des nationaux. Dans le même temps, les RPT sont autant voire moins susceptibles que les ressortissants des pays d'accueil de vivre dans des habitations à loyer modéré, sauf en Finlande.
- Dans l'UE, sept étrangers sur dix – soit 69 % des ressortissants de pays tiers et 70 % des ressortissants de l'UE – indiquent être en bonne santé (parts ajustées pour tenir compte de l'âge). Cette part est légèrement supérieure à celle des nationaux (67 %).
- Les ressortissants des pays d'accueil qui sont nés dans un pays hors UE sont moins susceptibles de voter aux élections nationales entre 2008 et 2016 que leurs pairs nés dans le pays. Les parts respectives s'élèvent à 73 % et 79 %, à l'échelle de l'UE. L'écart de participation aux élections est le plus marqué en Irlande, où les ressortissants nés en dehors de l'UE sont moins susceptibles de 26 points de pourcentage de participer aux élections que leurs pairs nés dans le pays.
- À l'échelle de l'UE, près d'un ressortissant de pays tiers sur cinq a le sentiment d'appartenir à un groupe victime de discrimination sur la base de son origine ethnique, sa nationalité ou de sa « race ». Près de 40 % des ressortissants non originaires de l'UE en Grèce et plus d'un tiers en Belgique estiment appartenir à un groupe faisant l'objet d'actes de discrimination.

8.1. Taille et composition par âge et par sexe

Définition

Un ressortissant de pays tiers est un étranger qui possède la nationalité d'un pays non membre de l'UE (voir le glossaire).

Population étudiée

Population totale des pays de l'UE.

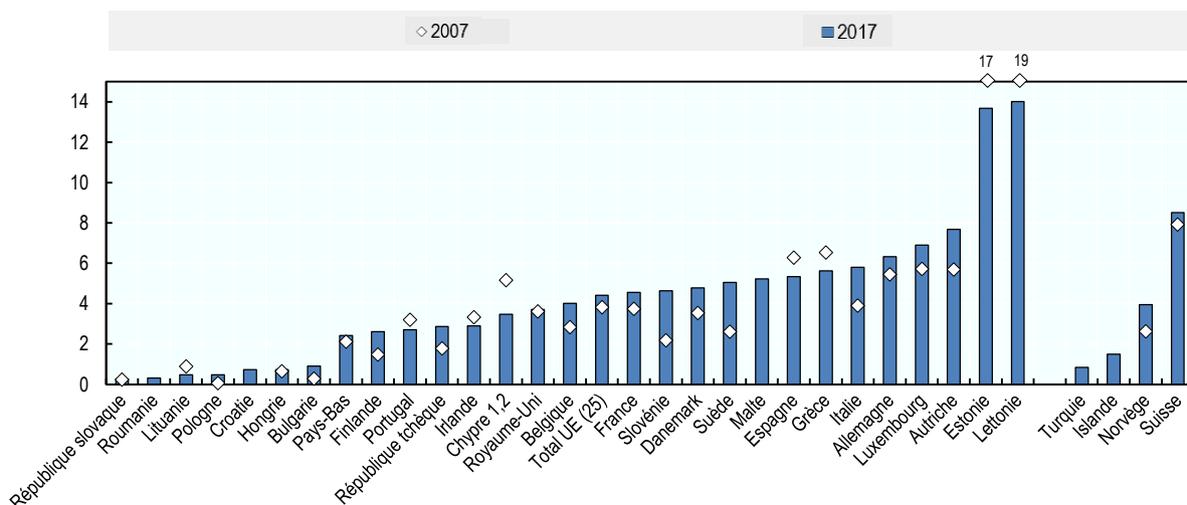
L'UE abrite plus de 21.6 millions de ressortissants de pays tiers, lesquels représentent plus de 4 % de sa population. Près d'un quart vivent en Allemagne, tandis qu'ils sont 16 % à être installés en Italie, 14 % en France et plus de 11 % en Espagne et au Royaume-Uni. La population de l'Estonie et de la Lettonie affiche la part la plus importante de ressortissants non originaires de l'UE par rapport au nombre d'habitants, soit 14 % environ, essentiellement des citoyens russes. Dans la plupart des autres pays de l'Europe centrale et orientale, en revanche, à l'exception de la Slovénie et de la République tchèque, les ressortissants de pays tiers représentent moins d'1 % de la population. Dans l'Europe du Sud, toutefois, plus de 5 % de la population est constituée de ressortissants extra-communautaires, et leur part est même supérieure en Allemagne (6 %), au Luxembourg (7 %) et en Autriche (8 %). De la même façon que les ressortissants des pays tiers sont plus nombreux que les 17 millions d'étrangers ressortissants de l'UE établis dans l'ensemble de l'UE, ils sont également plus nombreux qu'eux dans la plupart des pays. En Belgique en revanche, les étrangers ressortissants de l'UE sont deux fois plus nombreux que les ressortissants de pays hors UE. Ils le sont plus de trois fois en Irlande et en République slovaque et six fois au Luxembourg.

À l'échelle de l'UE, 77 % des ressortissants de pays tiers sont d'âge actif (entre 15 et 64 ans), 7 % ont plus de 64 ans et 16 % moins de 15 ans. Étant donné que les chances d'obtenir la nationalité du pays d'accueil augmentent avec la durée du séjour, les tranches d'âge plus jeunes comptent pour l'essentiel de la population étrangère. Un tiers des étrangers – ressortissants de pays tiers et de l'UE confondus – ont entre 25 et 39 ans. De plus, si un ressortissant du pays d'accueil sur 5 a 65 ans ou plus, c'est le cas de seulement 1 ressortissant de pays tiers sur 15. En effet, à l'échelle de l'UE et dans la plupart des pays, les ressortissants de pays non membres de l'UE sont âgés d'environ 25 à 39 ans. Ils sont beaucoup plus âgés dans les pays baltes uniquement – plus âgés, en fait, que la population nationale – plus d'un quart d'entre eux ayant plus de 64 ans. À l'autre extrémité de la pyramide des âges, une part importante des ressortissants de pays hors UE sont des enfants de moins de 15 ans dans l'Europe du Sud et dans les pays de destination des flux récents d'immigration humanitaire. En Grèce, quasiment un quart d'entre eux sont des enfants, tandis qu'ils sont presque 20 % d'enfants en Croatie et en Suède.

Ces dix dernières années, la part de ressortissants de pays tiers dans la population de l'UE a légèrement augmenté – d'environ 0.6 point de pourcentage à l'échelle de l'UE. Cette hausse a été inférieure à 1 point dans la plupart des pays, notamment dans les pays d'immigration de longue date qui abritent de nombreux ressortissants extra-communautaires, comme la France, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni. En Suède et en Slovénie, cependant, leur part a augmenté d'environ 2.5 points de pourcentage et en Italie et en Autriche d'un peu moins de 2 points. Quant aux pays baltes, dont la population non originaire de l'UE a été façonnée par des modifications de frontières et est plus âgée que dans les autres pays de l'UE, ils ont enregistré une diminution de la part de ressortissants de pays tiers dans leur population. Ce sont même les pays de l'UE à avoir enregistré la baisse la plus marquée. La Lettonie a, par exemple, connu une baisse de presque 5 points de pourcentage, en raison principalement de la mortalité liée à l'âge des ressortissants des pays tiers. Dans l'ensemble, la structure par âge de la population extra-communautaire est à peu près la même qu'il y a dix ans.

Graphique 8.1. Ressortissants de pays tiers

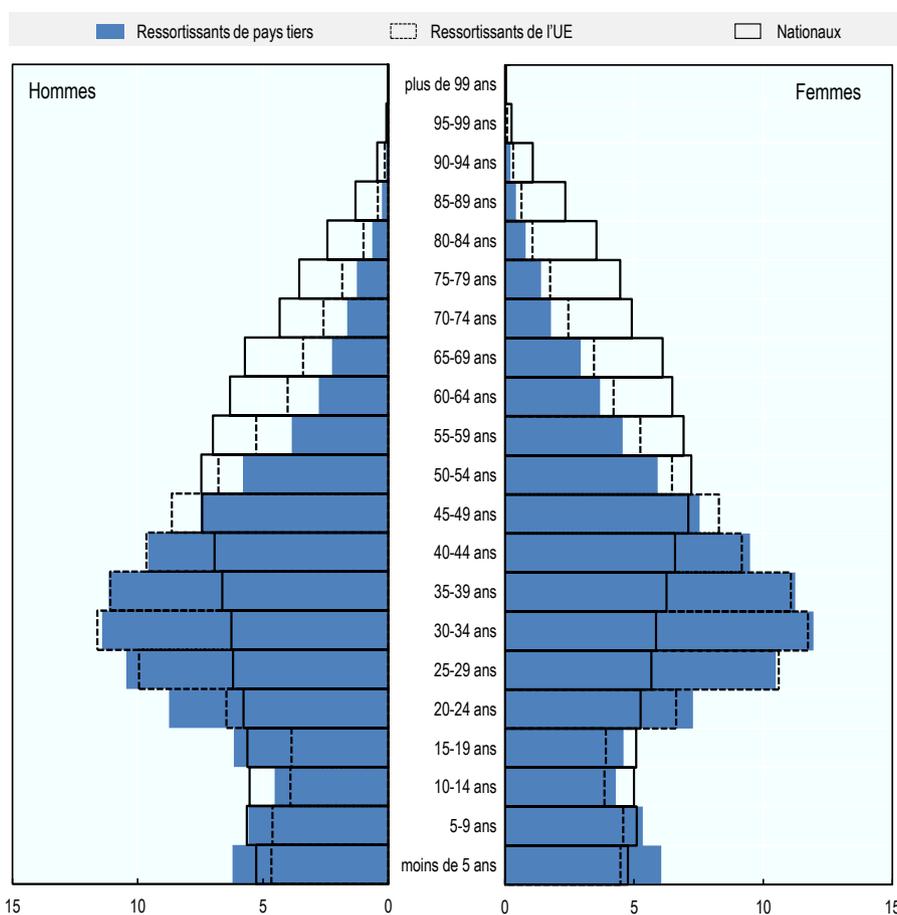
En pourcentage de la population totale, 2007 et 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933896050>

Graphique 8.2. Composition par âge et par nationalité

Pourcentages des ressortissants de pays tiers, des ressortissants de l'UE et des ressortissants des pays d'accueil, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895537>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.2. Durée du séjour et régions de nationalité

Définition

L'indicateur de la durée du séjour fait référence au temps écoulé depuis l'année d'arrivée d'un ressortissant d'un pays tiers. La région de nationalité désigne cinq grandes régions, à savoir l'Asie, l'Afrique, l'Europe (y compris la Turquie), l'Amérique latine et les Caraïbes, et Canada-États-Unis-Océanie.

Population étudiée

RPT âgés de 15 à 64 ans, à l'exception de ceux dont le pays de nationalité n'est pas indiqué.

À l'échelle de l'UE, plus d'un ressortissant de pays tiers en âge de travailler sur trois est citoyen d'un pays européen non membre de l'UE. C'est pourquoi les pays européens non membres de l'UE constituent la première région d'origine des ressortissants de pays tiers. Vient ensuite l'Asie – 30 % environ des ressortissants de pays hors UE viennent d'un pays asiatique. Un sur cinq a une nationalité africaine, un sur sept vient du reste du monde – à savoir, les Amériques et l'Océanie.

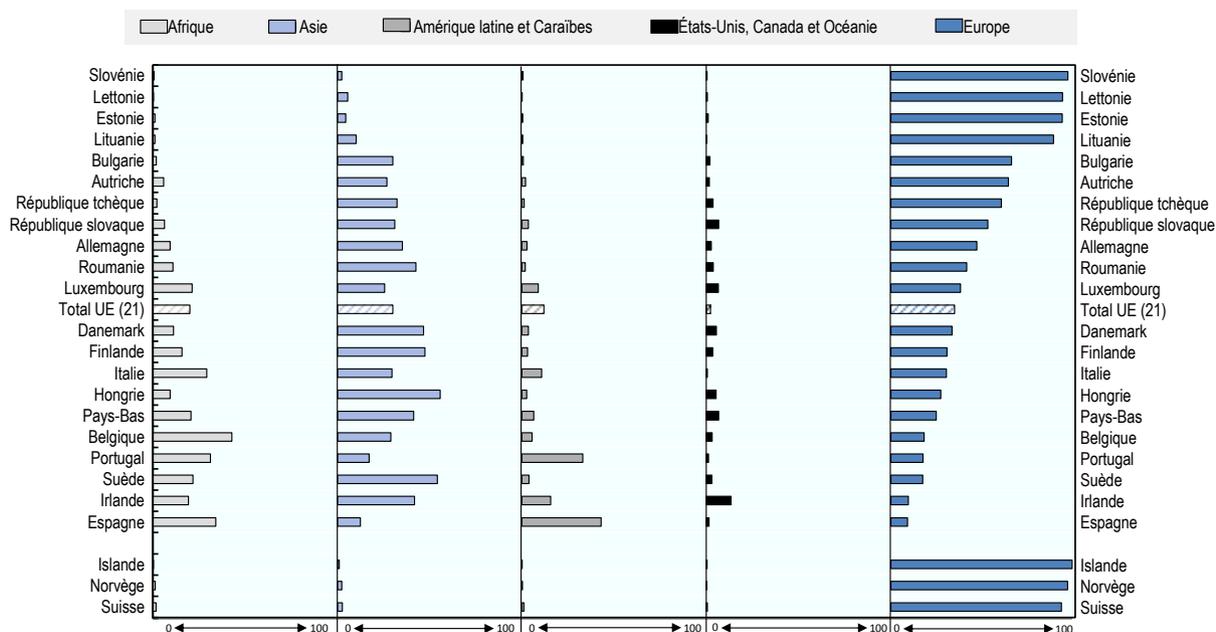
Les ressortissants de pays européens non membres de l'UE représentent la majeure partie des ressortissants de pays tiers établis dans la plupart des pays de l'Europe centrale et orientale. Dans ces pays, en effet, les ressortissants de pays tiers sont principalement russes et ukrainiens. En Autriche et en Allemagne aussi, les ressortissants de pays européens non membres de l'UE forment le groupe le plus important de ressortissants de pays tiers, les Turcs et les ressortissants de l'ex-Yougoslavie représentant l'essentiel des effectifs. La plupart des ressortissants de pays tiers en Irlande, en Hongrie et dans les pays nordiques viennent d'Asie. Ils ont toutefois des profils et des origines très différents. Certains sont venus dans l'UE en tant que travailleurs migrants, comme les Indiens en Irlande et les Chinois en Hongrie, tandis que d'autres, comme les Afghans, les Iraquiens et les Syriens dans les pays nordiques, en tant que migrants humanitaires. Des liens historiques, culturels et linguistiques entre les pays de l'UE et des pays en dehors de l'Europe ont façonné les populations immigrées. Le plus grand groupe de ressortissants de pays tiers en Espagne et au Portugal, par exemple, se compose des ressortissants de pays d'Amérique latine, tandis que le plus grand groupe de ressortissants extra-communautaires en Belgique se compose de citoyens d'un pays d'Afrique.

Presque la moitié des ressortissants de pays tiers dans l'UE vivent dans leur pays d'accueil depuis au moins 10 ans – 49 % à l'échelle de l'UE. La part est encore plus élevée dans les pays d'immigration de longue date comme l'Autriche, la France et les Pays-Bas, ainsi qu'en Europe du Sud. Un certain nombre de pays, en revanche, accueillent de nombreux ressortissants de pays hors UE arrivés ces cinq dernières années : il s'agit notamment de l'Irlande, du Luxembourg et du Royaume-Uni, qui ont enregistré un afflux d'immigrés ayant des niveaux d'éducation élevés et où plus d'un tiers des ressortissants extra-communautaires – presque la moitié en Irlande – sont arrivés récemment. Les nouveaux venus représentent aussi une part considérable des ressortissants de pays tiers dans les pays qui ont récemment accueilli un grand nombre de migrants humanitaires et qui permettent aux ressortissants de pays hors UE de se faire naturaliser assez rapidement. En Suède, par exemple, 63 % des ressortissants de pays hors UE sont arrivés ces cinq dernières années. La plupart des immigrés originaires d'un pays tiers qui y sont installés depuis 10 ans ont en fait déjà acquis la nationalité suédoise.

À l'échelle de l'UE, 6 % seulement des ressortissants de pays tiers sont nés dans leur pays de résidence. En Estonie et en Lettonie, à l'inverse, la part de ressortissants de pays hors UE nés dans leur pays d'accueil est beaucoup plus élevée. Cela s'explique par le fait qu'au moment de l'indépendance, aucun de ces deux pays n'a accordé automatiquement la nationalité aux descendants des résidents qui avaient immigré sous l'ère soviétique. Quant aux ressortissants de pays tiers en Allemagne, 13,5 % y sont nés, vu que ce pays n'accordait généralement pas la nationalité allemande aux descendants d'immigrés. Cela n'est plus le cas depuis une réforme de 1999 concernant les enfants nés à partir de l'an 2000.

Graphique 8.3. Région de la nationalité

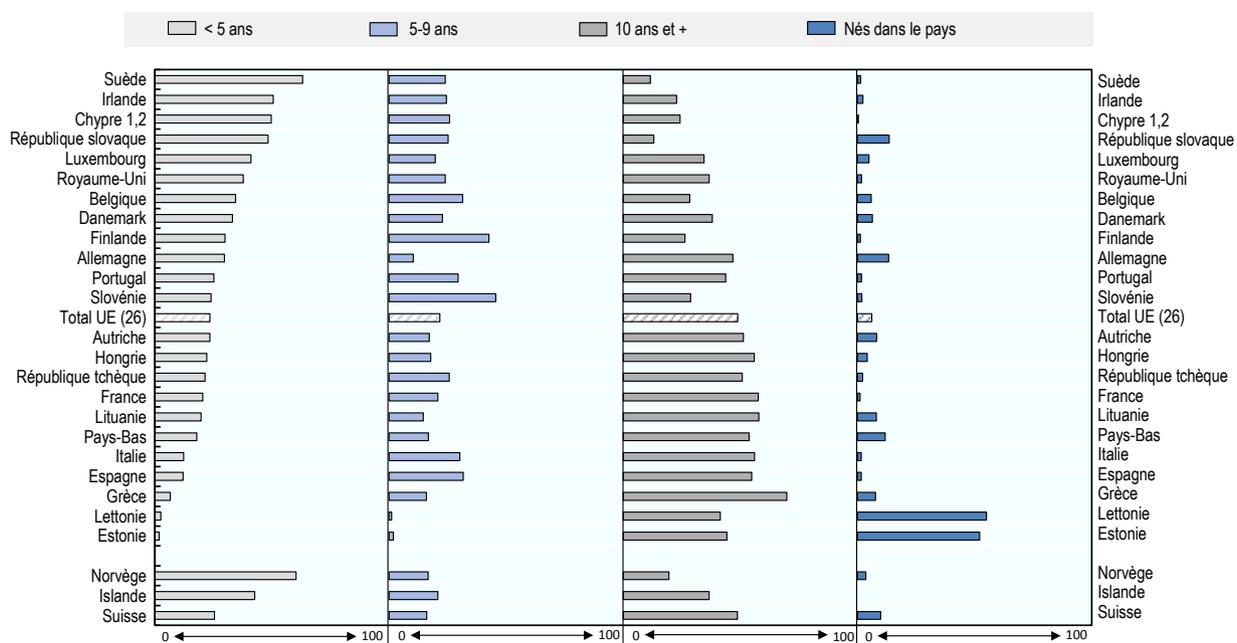
Composition, 15-64 ans, 2017



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895556>

Graphique 8.4. Ressortissants de pays tiers selon la durée de séjour

Total = 100, 1-64 ans, 2015-16



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895575>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.3. Emploi et activité

Définition

Le taux d'emploi correspond à la part de la population d'âge actif (15-64 ans) qui occupe un emploi. Pour l'Organisation internationale du travail (OIT), une personne est dite « occupée » lorsqu'elle a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence ou qu'elle est pourvue d'un emploi mais absente de son travail. Le taux d'activité correspond à la part des actifs (en emploi ou au chômage) au sein de la population d'âge actif.

Population étudiée

Population d'âge actif, 15-64 ans, y compris les personnes en cours d'études, sauf mention contraire.

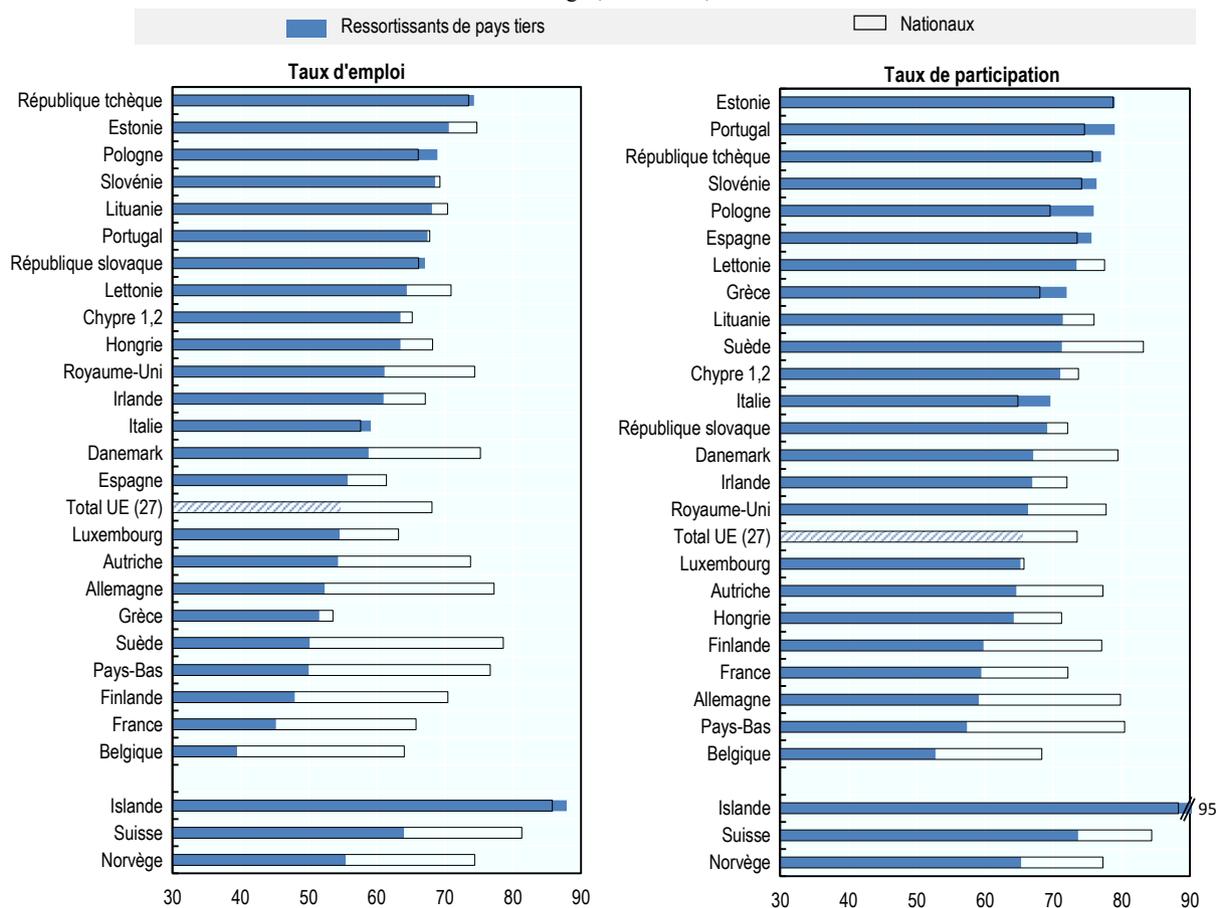
Les ressortissants de pays tiers dans l'UE sont moins susceptibles d'occuper un emploi que les ressortissants des pays d'accueil. À l'échelle de l'UE, leur taux d'emploi s'élève à 55 %, par rapport à 68 % pour les nationaux. L'écart entre les deux groupes eu égard au taux d'activité est cependant plus réduit – deux tiers par rapport à 73.5 %. Dans l'ensemble, 8.8 millions de travailleurs des pays tiers occupent un emploi dans l'UE, et 10.5 millions sont économiquement actifs. En Finlande, en Suède, en Grèce et dans les pays d'immigration de longue date affichant des parts élevées d'immigrés ayant un faible niveau d'éducation, le taux d'emploi est particulièrement faible chez les ressortissants de pays tiers. En effet, moins de 55 % d'entre eux occupent un emploi, alors que les nationaux ont 1.5 fois plus de chances d'en posséder un. Aucun pays n'affiche un taux d'emploi de 75 % pour les ressortissants de pays tiers – qui est l'objectif pour l'emploi de la stratégie Europe 2020 – et seuls le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède atteignent ce niveau pour ce qui est de leurs ressortissants nationaux. Quant aux citoyens originaires d'autres pays de l'UE, ils affichent un taux d'emploi de 73 % et un taux d'activité de 79 %, soit des taux supérieurs à ceux des nationaux. En effet, huit pays atteignent l'objectif pour l'emploi de la stratégie Europe 2020 en ce qui concerne les étrangers ressortissants de l'UE.

L'écart entre les ressortissants de pays tiers et les nationaux sur les plans du taux d'emploi et du taux d'activité est aujourd'hui plus grand qu'il y a dix ans. Le taux d'emploi a reculé de 4 points de pourcentage chez les ressortissants de pays hors UE et a progressé de 3 points chez les nationaux. On peut observer cette tendance dans les deux tiers des pays environ, et de façon très marquée dans les destinations récentes des travailleurs migrants peu qualifiés. En Espagne et en Grèce, le taux d'emploi a baissé de 4 et 7 points de pourcentage respectivement chez les nationaux, et de 15 et 18 points respectivement chez les RPT. En revanche, dans les pays où la part de nationaux en emploi a augmenté de plus de 5 points – comme en Allemagne, en Pologne et dans la République tchèque –, les ressortissants de pays tiers sont désormais plus susceptibles d'occuper un emploi qu'il y a dix ans.

L'écart entre les ressortissants de pays tiers et les nationaux sur le plan du travail est plus marqué chez les femmes et les travailleurs diplômés du supérieur. Si les hommes ressortissants de pays tiers sont presque aussi actifs que leurs pairs ressortissants du pays d'accueil, affichant un taux d'activité de plus de 75 % dans les deux cas, les premiers sont moins nombreux à occuper un emploi – 64 % contre 73 % des nationaux à l'échelle de l'UE. Les femmes non originaires de l'UE, d'autre part, sont moins susceptibles d'être actives que les ressortissantes nationales dans la plupart des pays de l'UE (à l'exception de l'Europe centrale et méridionale). Dans l'UE, elles ne sont que 55 % à être sur le marché du travail et 45 % à occuper un emploi – respectivement, soit 13 et 18 points de pourcentage de moins que les ressortissantes du pays d'accueil. De plus, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et en Finlande, l'écart dépasse 25 points à la fois pour le taux d'emploi et le taux d'activité. Les diplômés du supérieur ont toujours plus de chances d'occuper un emploi, quelle que soit leur nationalité. Toutefois, les ressortissants de pays hors UE diplômés du supérieur obtiennent de moins bons résultats que les nationaux dans tous les pays de l'UE, leur taux d'emploi étant inférieur de 16 points dans l'Union dans son ensemble. Le taux d'emploi global des travailleurs ressortissants de pays tiers ayant de faibles niveaux d'éducation est plus proche de celui de leurs pairs nationaux, l'écart atteignant seulement 4 points. Dans un tiers des pays, en particulier ceux où les travailleurs étrangers sont venus satisfaire la demande de main-d'œuvre peu qualifiée (comme en Europe du Sud), les ressortissants de pays tiers ayant de faibles niveaux d'éducation sont en général davantage susceptibles d'occuper un emploi que leurs pairs ressortissants du pays.

Graphique 8.5. Taux d'emploi et d'activité par nationalité

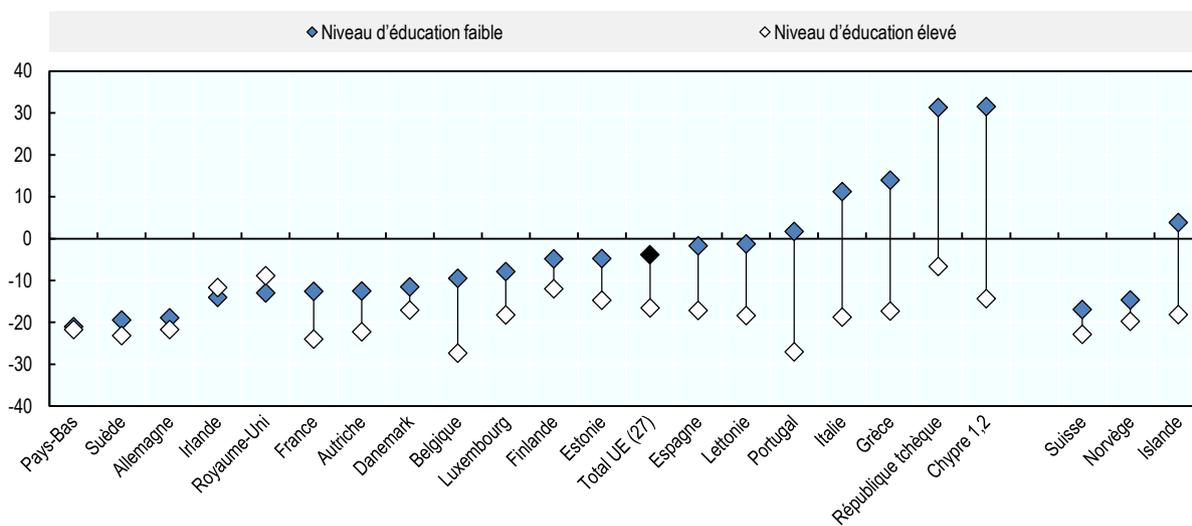
Pourcentages, 15-64 ans, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895594>

Graphique 8.6. Taux d'emploi des ressortissants de pays tiers par niveaux d'éducation

Différence en points de pourcentage avec les nationaux, 15-64 ans non scolarisés, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895613>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.4. Chômage

Définition

L'Organisation internationale du travail (OIT) définit les chômeurs comme des personnes sans emploi mais disponibles pour travailler, et en recherche d'emploi durant la semaine de référence. Le taux de chômage est la part de chômeurs au sein de la population active (somme des personnes en emploi et des chômeurs).

Population étudiée

Population active âgée de 15 à 64 ans.

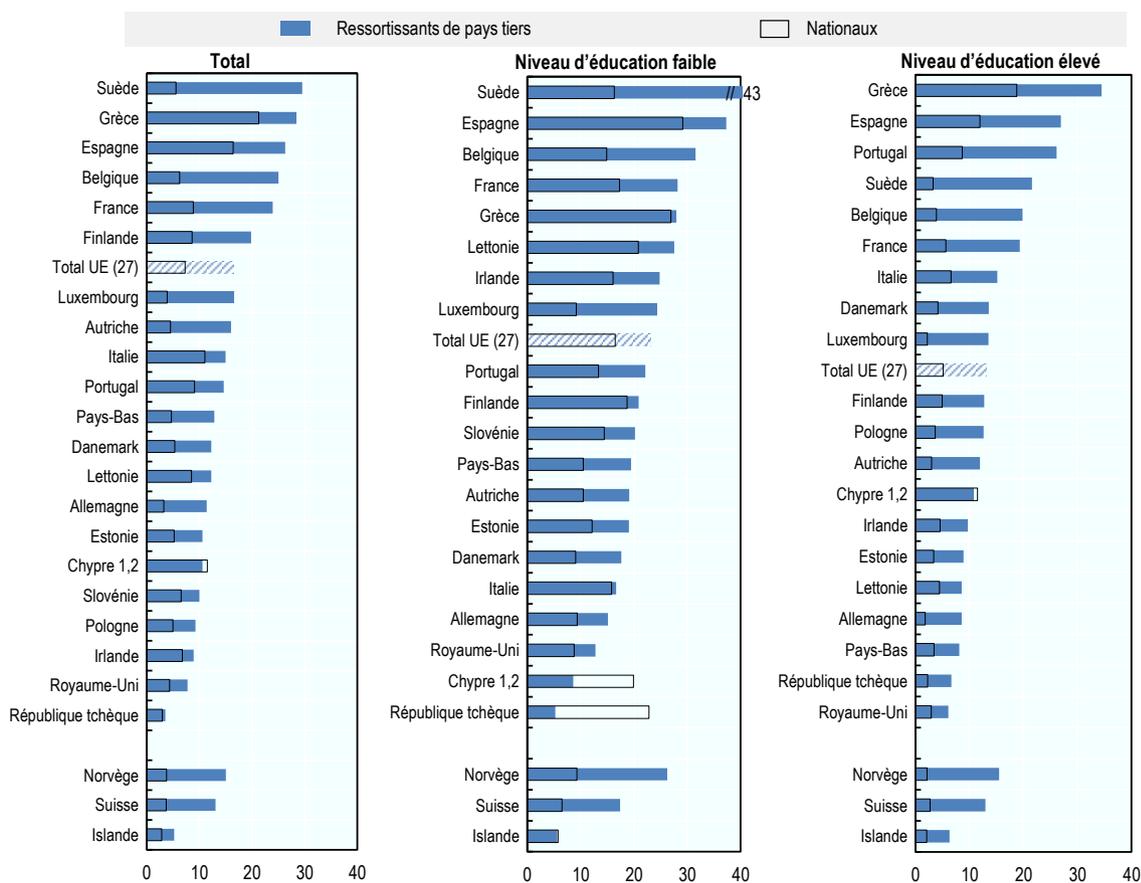
Le taux de chômage des ressortissants de pays tiers dans l'UE s'élève à 16.5 %, par rapport à 8 % chez les étrangers ressortissants de l'UE et à 7 % chez les ressortissants des pays d'accueil. Au total, 1.75 million de ressortissants de pays tiers et 765 000 étrangers ressortissants de l'UE sont au chômage. En d'autres termes, plus de 9 % des chômeurs dans l'UE sont des ressortissants extra-communautaires. Dans la plupart des pays de l'UE, leur taux de chômage est supérieur à celui des nationaux. En Espagne et en Grèce, les deux pays qui affichent le taux de chômage le plus élevé de l'UE parmi les nationaux, plus d'un quart des ressortissants de pays non membres de l'UE sont au chômage. C'est également le cas en Suède, où de nombreux ressortissants de pays tiers sont des réfugiés récemment arrivés. Avec 15 points de pourcentage ou davantage, l'écart de taux de chômage avec les nationaux est particulièrement prononcé en Belgique, en France et encore une fois en Suède. En réalité, dans tous les pays nordiques et les pays d'immigration de longue date accueillant d'importants effectifs d'immigrés ayant de faibles niveaux d'éducation, le taux de chômage des ressortissants de pays tiers s'élève à plus du double de celui des nationaux. L'écart entre les ressortissants d'autres pays de l'UE et les ressortissants des pays d'accueil est toutefois plus faible, n'atteignant pas 3 points de pourcentage dans la plupart des pays. Dans la majorité des pays de l'Europe centrale et des pays baltes, les étrangers ressortissants de l'UE sont même moins frappés par le chômage que les nationaux.

À l'échelle de l'UE, le taux de chômage des ressortissants des pays d'accueil et des étrangers ressortissants de l'UE est revenu aux niveaux d'avant la crise économique. En revanche, le taux de chômage des travailleurs ressortissants de pays tiers est plus élevé qu'avant, de 1.6 point de pourcentage. Dans la plupart des pays, le taux de chômage des ressortissants de pays tiers et des ressortissants des pays d'accueil a évolué dans la même direction durant les 10 années qui ont suivi la crise. Dans un tiers des pays environ, notamment en Europe du Sud et en Suède, le chômage des ressortissants de pays non membres de l'UE a augmenté d'au moins 5 points de pourcentage. Le chômage global a toutefois fortement reculé en Allemagne – une fois encore de façon plus prononcée chez les ressortissants de pays tiers. La Pologne est le seul pays où le chômage a reculé de manière significative chez les nationaux, mais où il est resté au même niveau qu'avant la crise chez les ressortissants de pays tiers.

Les travailleurs ayant un faible niveau d'éducation affichent un taux de chômage plus élevé quelle que soit leur nationalité. Parmi les ressortissants de pays tiers, le taux de chômage des travailleurs ayant un faible niveau d'éducation atteint 23 %, soit 10 points de pourcentage de plus que chez leurs pairs diplômés du supérieur. Les actifs faiblement éduqués ressortissants de pays tiers sont très durement frappés par le chômage en Suède, en Espagne et en Belgique. L'écart entre les nationaux et les ressortissants de pays tiers est toutefois plus grand parmi les travailleurs ayant des niveaux d'éducation élevés. En effet, en Belgique, en Suède et dans tous les pays germanophones, les ressortissants de pays tiers diplômés du supérieur sont au moins quatre fois plus susceptibles d'être au chômage que les nationaux diplômés du supérieur.

Graphique 8.7. Taux de chômage par nationalité et niveaux d'éducation

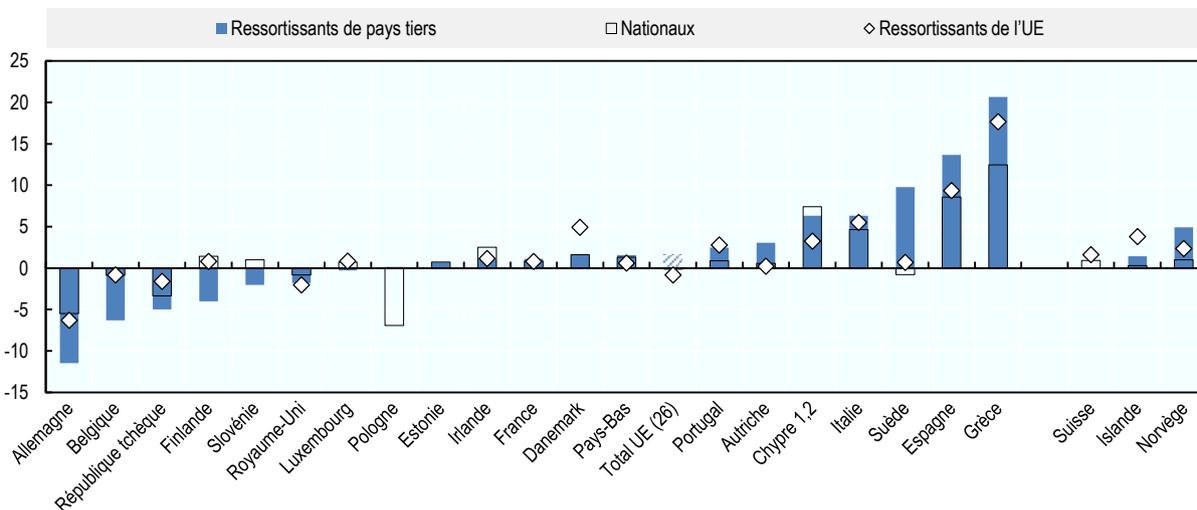
Pourcentages, 15-64 ans, 2017



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895632>

Graphique 8.8. Évolution du taux de chômage par nationalité

Évolutions en points de pourcentage, 15-64 ans, entre 2006-07 et 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895651>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.5. Travail indépendant

Définition

Un travailleur indépendant est un individu qui travaille à son compte ou qui crée sa propre activité à but lucratif, en employant ou non d'autres personnes. Sont considérés comme travailleurs indépendants les entrepreneurs, les professions libérales, les artisans, les commerçants et toutes les activités dites « freelance ».

Population étudiée

Population occupée âgée de 15 à 64 ans, secteur agricole exclu.

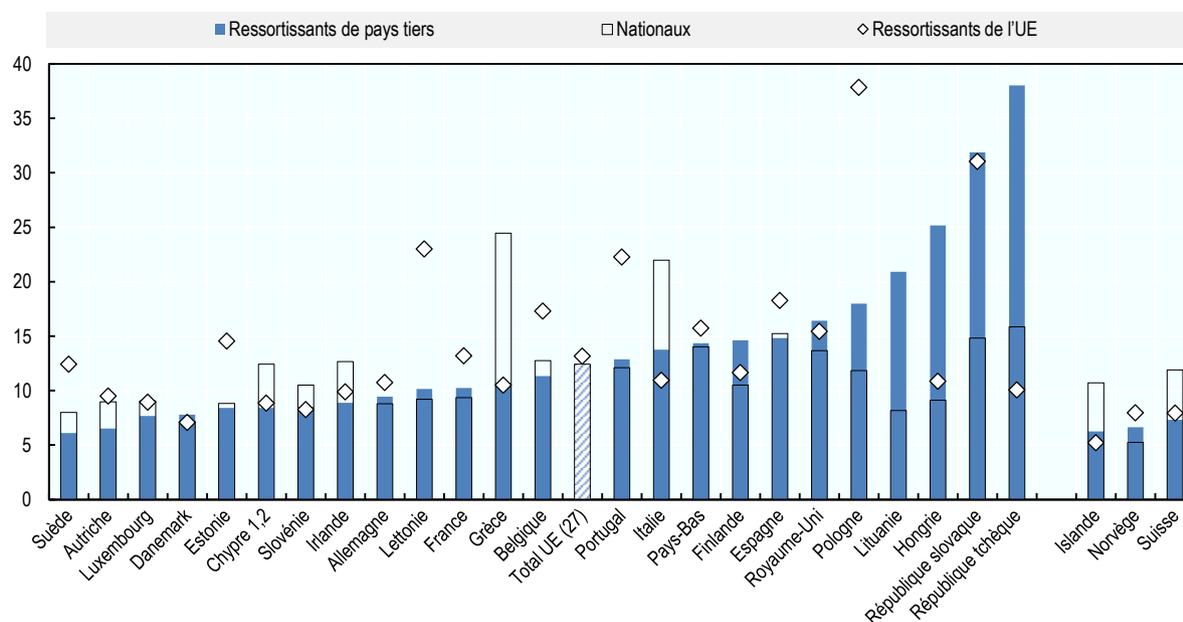
Dans l'UE, environ 1 million de ressortissants de pays tiers (RPT) et 1.1 million d'étrangers ressortissants de l'UE travaillent à leur compte. À 12 %, le taux de travailleurs indépendants parmi les ressortissants de pays tiers et les nationaux est le même, alors qu'il est supérieur d'1 point de pourcentage chez les étrangers ressortissants de l'UE. On compte un grand nombre de travailleurs indépendants chez les RPT dans les pays où les effectifs d'immigrés sont faibles. Dans certains pays d'Europe centrale, par exemple, plus de 25 % des ressortissants de pays tiers travaillent à leur compte, soit le double de la part de nationaux. Ils sont toutefois moins susceptibles de travailler en indépendant que les nationaux dans les pays où les effectifs d'immigrés sont plus grands, notamment dans ceux où un grand nombre de RPT sont arrivés avant la crise économique pour répondre aux besoins du marché du travail. En Italie et en Grèce, par exemple, parmi les personnes en emploi, plus d'1 ressortissant du pays d'accueil sur 5 travaille à son compte, alors que les ressortissants des pays tiers ne sont qu'entre 1 sur 7 et 1 sur 9 à le faire.

Durant les 10 années qui ont suivi la crise économique, la part de travailleurs indépendants a augmenté de 3 points de pourcentage chez les ressortissants de pays hors UE, a reculé de 2 points chez les ressortissants du pays d'accueil et est restée stable chez les étrangers ressortissants de l'UE. L'évolution des proportions de travailleurs indépendants de pays tiers par rapport à celle des ressortissants des pays d'accueil a été la plus marquée dans les pays les plus durement frappés par la crise économique. Dans l'Europe du Sud et en Irlande, par exemple, la part de travailleurs indépendants chez les ressortissants de pays hors UE a augmenté, alors qu'elle a diminué chez les nationaux. L'exercice d'une activité indépendante chez les immigrés est souvent une stratégie pour éviter d'être marginalisés sur le marché du travail, et en effet la croissance observée dans ces pays est à mettre en partie au crédit des travailleurs indépendants sans salariés. Dans les pays où le travail indépendant a suivi la même tendance dans les deux groupes – hausse au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, par exemple, et baisse en Suède, en Hongrie et en Pologne –, cette tendance a toujours été plus prononcée chez les ressortissants de pays hors UE.

À l'échelle de l'UE, plus d'1 travailleur indépendant ressortissant de pays tiers sur 4 a des salariés – soit légèrement moins (5 points de pourcentage) que parmi les ressortissants du pays d'accueil. La plupart des entreprises sont de petite taille, toutefois, et moins de 3 % d'entre elles emploient plus de 10 personnes, par rapport à 6 % des entreprises dirigées par des nationaux. Les étrangers ressortissants de l'UE sont les plus susceptibles de diriger des entreprises individuelles (78 %), 2 % d'entre eux seulement employant plus de 10 personnes. Dans 2 pays sur 5, les ressortissants de pays tiers sont plus susceptibles d'avoir des salariés que les nationaux. En Finlande, par exemple, presque une entreprise dirigée par un ressortissant de pays tiers sur deux emploie au moins une autre personne, tandis que cette proportion atteint environ 1 sur 3 pour les entreprises dirigées par des nationaux. En Autriche, la plupart des entrepreneurs extra-communautaires embauchent au moins une personne et 10 % plus de 10 personnes. En Europe du Sud, en revanche, les travailleurs indépendants ressortissants de pays tiers sont plus susceptibles de ne pas avoir de salariés.

Graphique 8.9. Travailleurs indépendants par nationalité

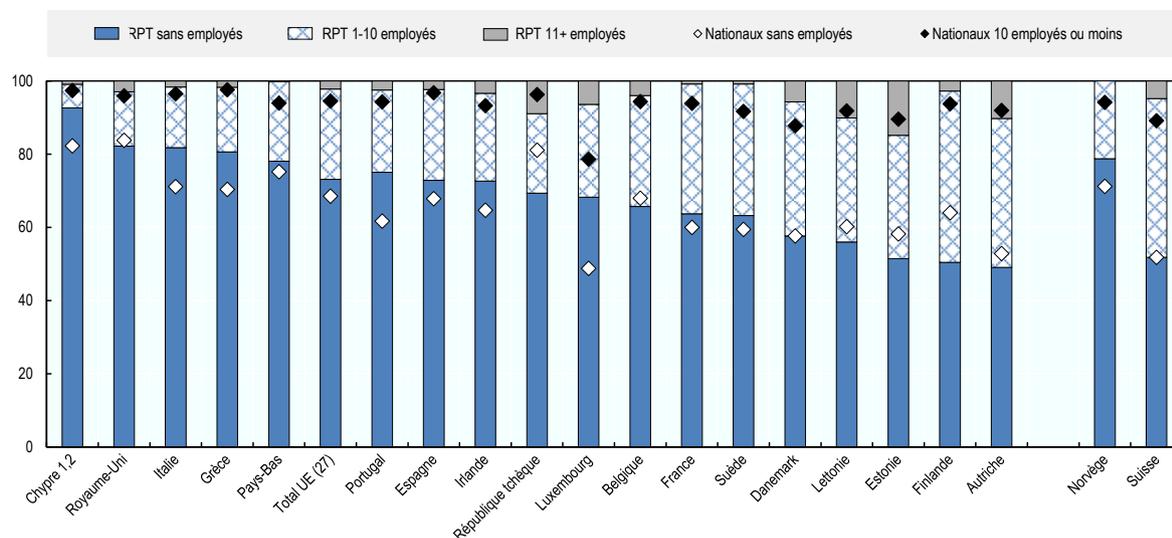
Pourcentages, secteur agricole non compris, 15-64 ans en emploi, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895670>

Graphique 8.10. Travailleurs indépendants selon la taille de l'entreprise et la nationalité

Total =100, secteur agricole non compris, 15-64 ans, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895689>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.6. Déclassement

Définition

Le taux de déclassement correspond à la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé (niveaux 5 à 8 de la CITE, voir indicateur 8.7) qui occupent un emploi peu ou moyennement qualifié conformément à la CITE (niveaux 4 à 9 de la CITE, voir indicateur 3.9).

Population étudiée

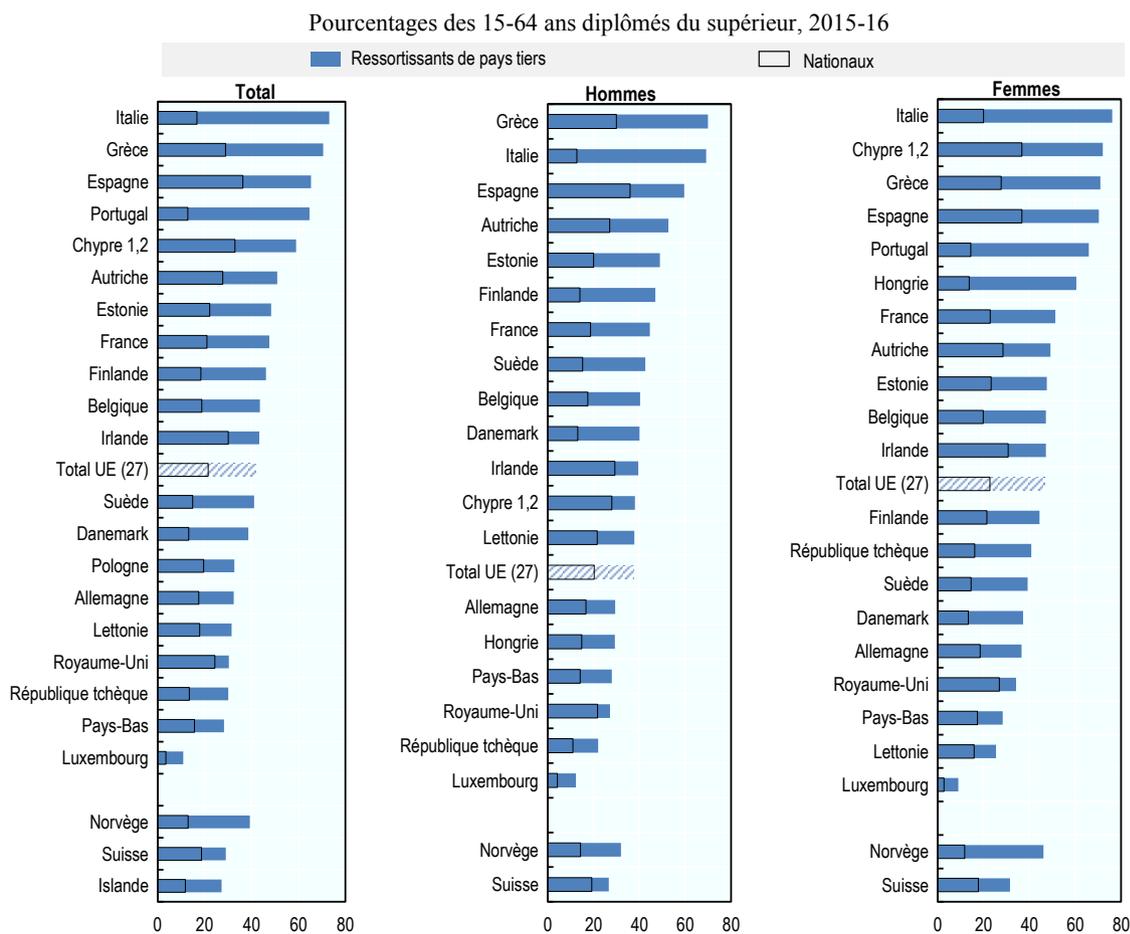
Personnes non scolarisées âgées de 15 à 64 ans, en emploi et ayant un niveau d'éducation élevé (hors forces armées [CITE 0], pour lesquelles les données relatives au niveau de qualification ne sont pas référencées).

Dans tous les pays de l'UE, les ressortissants de pays hors UE ayant un niveau d'éducation élevé sont plus susceptibles que leurs pairs ressortissants des pays d'accueil d'occuper des emplois dans lesquels ils sont déclassés. À l'échelle de l'UE, 42 % sont déclassés, par rapport à 22 % des nationaux. Dans les nouveaux pays de destination de l'Europe du Sud, où de nombreux immigrants sont arrivés avant la crise économique pour occuper des emplois peu qualifiés, le déclassement est particulièrement répandu, touchant au moins les deux tiers des ressortissants de pays tiers diplômés du supérieur. Dans ce contexte, l'écart entre les ressortissants des pays d'accueil et les ressortissants des pays hors UE est le plus marqué en Italie et au Portugal, où le déclassement concerne respectivement 4 et 5 fois plus ces derniers. En fait, le Luxembourg et le Royaume-Uni sont les seuls pays où le taux de déclassement des ressortissants extra-communautaire est supérieur de moins de 10 points de pourcentage à celui des nationaux.

Dans la plupart des pays, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois dans lesquels elles sont déclassées, quelle que soit leur nationalité. Pourtant, le ratio entre les ressortissantes de pays tiers et les ressortissantes des pays d'accueil en termes de déclassement est analogue à celui des hommes, soit environ 2/1.

Ces dix dernières années, l'écart entre les ressortissants de pays tiers et les ressortissants des pays d'accueil en termes de déclassement s'est atténué, le taux de déclassement des premiers ayant reculé de 7 points de pourcentage et celui des nationaux ayant augmenté de 2 points. En Pologne, toutefois, comme au Portugal, en Irlande et au Royaume-Uni, les ressortissants des pays tiers sont désormais plus susceptibles d'être déclassés qu'il y a dix ans. En Europe du Sud et au Luxembourg, en revanche, le déclassement des ressortissants de pays tiers a fortement baissé, alors qu'il a progressé chez les nationaux. Il a également diminué parmi les étrangers ressortissants de l'UE dans la quasi-totalité des pays, et de 15 points de pourcentage à l'échelle de l'UE.

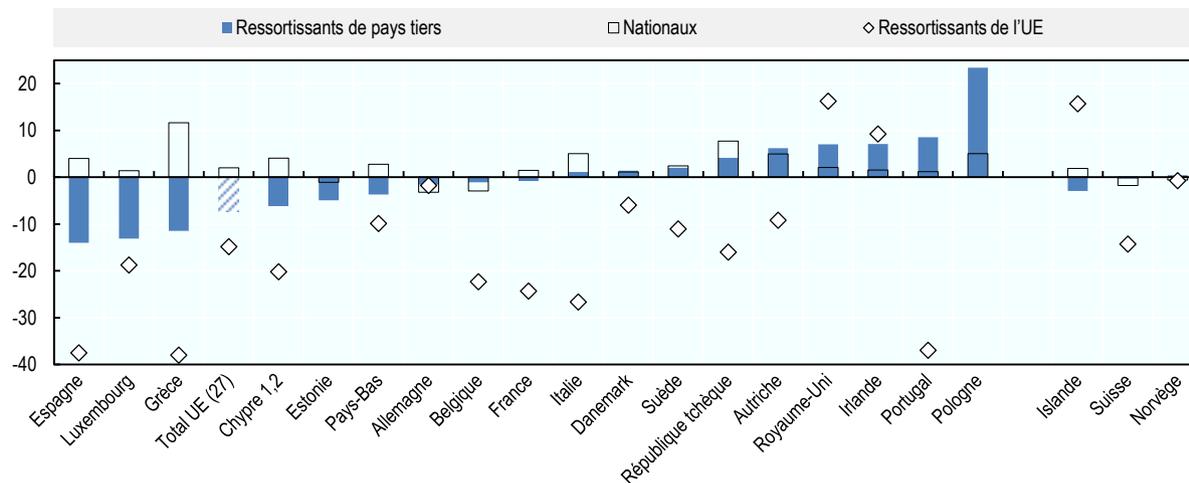
Dans l'ensemble de l'UE, les ressortissants de pays tiers diplômés dans le pays d'accueil trouvent des emplois qui correspondent davantage à leur niveau d'éducation que leurs pairs diplômés à l'étranger. Néanmoins, ils restent plus susceptibles d'être déclassés que les nationaux partout sauf en Allemagne. Être titulaire d'un diplôme du pays d'accueil divise par deux le taux de déclassement des ressortissants de pays hors UE en Suède, en Allemagne et aux Pays-Bas, par rapport à leurs pairs diplômés à l'étranger. En Estonie et en Lettonie, en revanche, où un grand nombre de ressortissants de pays tiers sont originaires de Russie, mais aussi au Royaume-Uni et en Irlande, où les ressortissants de pays hors UE ont des niveaux d'éducation particulièrement élevés, les individus formés dans le pays sont dans une moins bonne position que ceux formés à l'étranger.

Graphique 8.11. Taux de déclassement selon la nationalité et le sexe

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895708>

Graphique 8.12. Évolution du taux de déclassement par nationalité

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans diplômés du supérieur, entre 2006-07 et 2015-16



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895727>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.7. Niveau d'éducation

Définition

La présente section analyse le niveau d'éducation conformément à la Classification internationale type de l'éducation (CITE), en prenant en considération trois niveaux : i) faible, inférieur ou égal au premier cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 0 à 2 de la CITE) ; ii) très faible, inférieur ou égal à l'enseignement primaire (niveaux 0 à 1 de la CITE) ; iii) élevé, enseignement supérieur (niveaux 5 à 8 de la CITE).

Population étudiée

Personnes non scolarisées âgées de 15 à 64 ans.

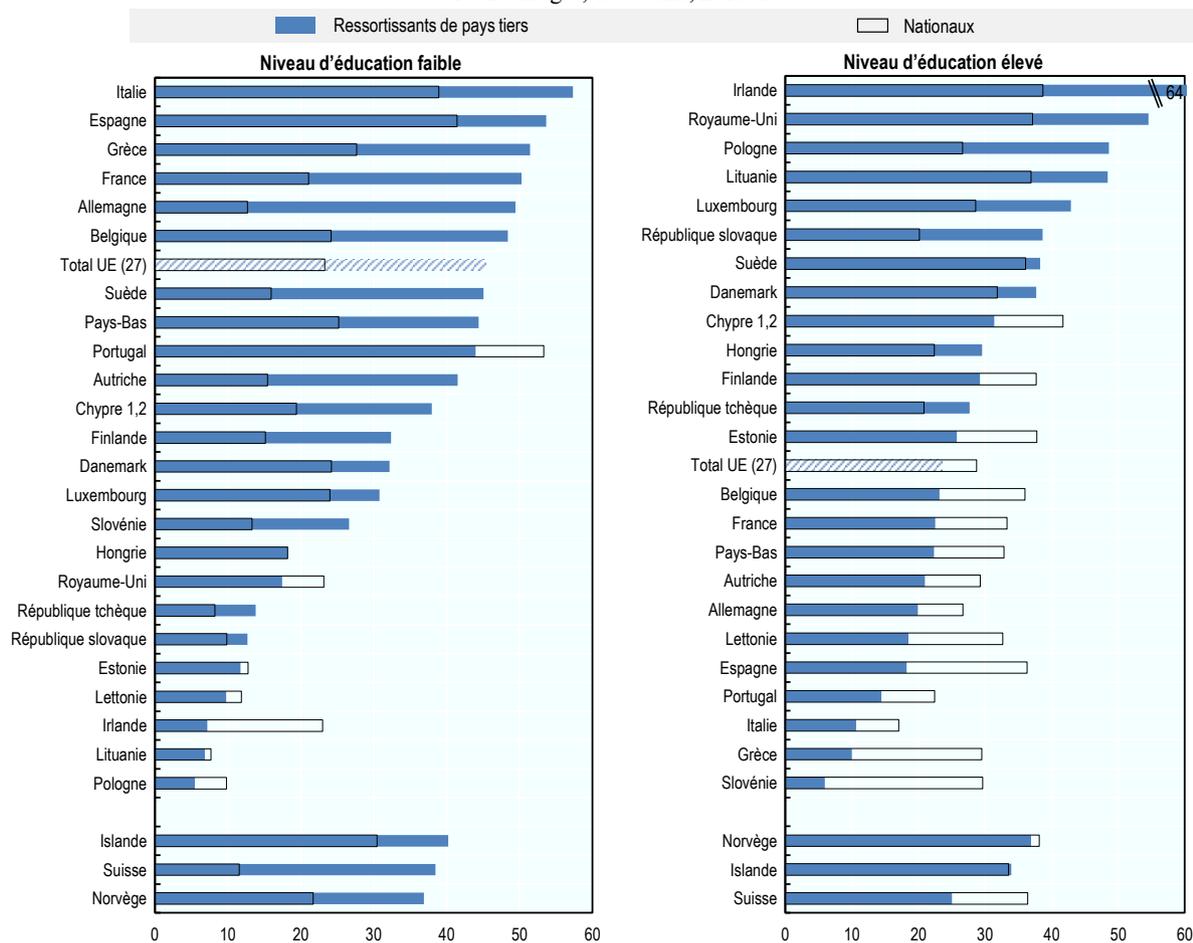
Dans l'ensemble de l'UE, les ressortissants des pays tiers ont un niveau d'éducation inférieur à celui des nationaux. Environ 6.4 millions de ressortissants de pays hors UE ont un faible niveau d'éducation. Ce chiffre correspond à une part de 45 %, soit presque le double de celle des nationaux, qui sont 23 % à ne pas avoir dépassé le premier cycle du secondaire. D'autre part, 24 % des ressortissants de pays tiers ont un niveau d'éducation élevé – soit environ 3.3 millions d'individus –, une part inférieure de seulement 5 points de pourcentage à celle des nationaux. Dans les pays d'immigration de longue date, dans les récentes destinations de l'Europe du Sud, mais aussi en Lettonie et en Estonie, les ressortissants de pays tiers ont un faible niveau d'éducation. Moins de la moitié en Italie, en Espagne, en Grèce et en France ont continué leur scolarité au-delà du premier cycle du secondaire. Plus de la moitié, en revanche, en Irlande et au Royaume-Uni, ont au moins achevé des programmes courts d'enseignement supérieur, soit environ 1.5 fois la part des nationaux. La part des ressortissants de pays tiers ayant un faible niveau d'éducation est quatre fois supérieure à celle des nationaux en Allemagne. En Pologne et en République slovaque, en revanche, les ressortissants de pays hors UE sont presque deux fois plus susceptibles d'être diplômés du supérieur que les nationaux. Quant aux étrangers ressortissants de l'UE, ils sont surreprésentés aux deux extrémités de l'échelle des niveaux d'étude : 26 % d'entre eux se situent au bas de l'échelle, et 32 % en haut. Ils ont donc plus souvent à la fois des niveaux d'éducation faibles et élevés que les nationaux.

Le niveau d'éducation des ressortissants des pays tiers a progressé dans l'ensemble de l'UE, à l'image des nationaux. La part des diplômés du supérieur a augmenté de 6.4 points de pourcentage par rapport aux niveaux d'avant la crise, tandis que celle des individus ayant de faibles niveaux d'éducation a reculé de 2.7 points. Cependant, la part de diplômés du supérieur a davantage progressé parmi les ressortissants des pays tiers que parmi les nationaux dans seulement un tiers des pays. Au Royaume-Uni, la part de ressortissants extra-communautaires diplômés du supérieur a quasiment doublé. À l'autre extrémité de l'échelle, la part d'individus ayant de faibles niveaux d'éducation parmi les ressortissants de pays hors UE a très fortement diminué en Slovénie et au Portugal, de 13 et 16 points de pourcentage respectivement. Les ressortissants de pays tiers ont aussi rattrapé leur retard au Danemark, en Allemagne et en Slovénie, la part d'individus ayant de faibles niveaux d'éducation ayant reculé de façon plus significative que chez les nationaux. Cela a également été le cas en Autriche, même si dans le même temps la part des ressortissants extra-communautaires diplômés du supérieur a moins augmenté. Dans un tiers des pays, en revanche, essentiellement en Europe méridionale, centrale et orientale, le niveau d'éducation des ressortissants de pays hors UE a encore reculé derrière celui des ressortissants des pays d'accueil.

Parmi les 15-64 ans ressortissants de pays hors UE, 19 % – soit 2.6 millions d'individus – sont considérés comme ayant de très faibles niveaux d'éducation. En d'autres termes, ils n'ont pas été au-delà de l'enseignement primaire. Si cette part a diminué de 2.5 points de pourcentage ces dix dernières années, elle reste presque 4 fois supérieure à celle des nationaux. En Belgique, en France, aux Pays-Bas et en Espagne, plus de 25 % des ressortissants de pays hors UE ont de très faibles niveaux d'éducation. En Europe centrale et orientale, en revanche, moins de 2 % des ressortissants de pays tiers ont un très faible niveau d'éducation. Ces dix dernières années, la part de ressortissants de pays tiers ayant de très faibles niveaux d'éducation a le plus diminué au Portugal, en France et en Belgique, avec des baisses atteignant au moins 8 points de pourcentage.

Graphique 8.13. Personnes ayant des niveaux d'éducation faibles ou élevés, selon la nationalité

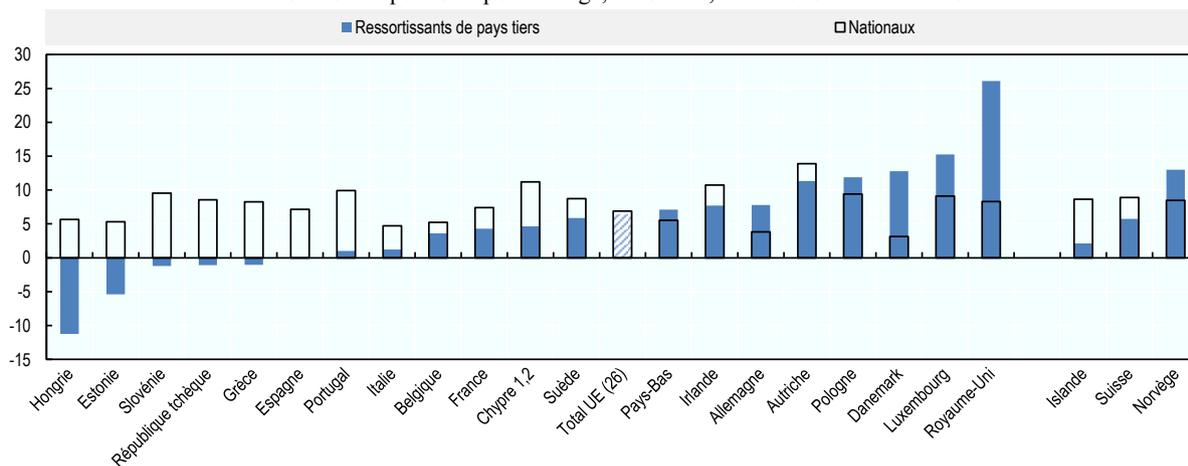
Pourcentages, 15-64 ans, 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895746>

Graphique 8.14. Évolution de la part des personnes ayant un niveau d'éducation élevé, selon la nationalité

Évolution en points de pourcentage, 15-64 ans, entre 2006-07 et 2015-16



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895765>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.8. Revenu des ménages

Définition

Le revenu disponible annuel équivalent d'un ménage est le revenu par personne ajusté par la racine carrée de la taille du ménage. Le revenu est exprimé en euros (EUR) aux prix courants (2010=100) sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) pour 2014. Il comprend les revenus du travail et du capital. Le revenu médian sépare les ménages en deux moitiés : l'une percevant moins et l'autre percevant plus que le revenu médian. Un dixième de la population a un revenu inférieur au premier décile (D1) et un autre dixième un revenu supérieur au neuvième décile (D9).

Population étudiée

Individus âgés de 16 ans et plus vivant dans un logement ordinaire. On attribue à chaque individu le revenu annuel équivalent du ménage.

Le revenu disponible annuel des ménages ressortissants de pays hors UE est inférieur à celui des nationaux dans la quasi-totalité des pays de l'UE. À l'échelle de l'UE, leur revenu médian s'élève à EUR 10 500, par rapport à EUR 13 700 pour les ressortissants des pays d'accueil et à EUR 13 800 pour les étrangers ressortissants de l'UE. Au Benelux, en Espagne et en Suède, il s'élève à moins de 60 % du revenu médian des nationaux. En termes absolus, il est le plus élevé à Malte et au Royaume-Uni, atteignant environ EUR 14 500, soit un montant très analogue au revenu médian des nationaux dans ces pays.

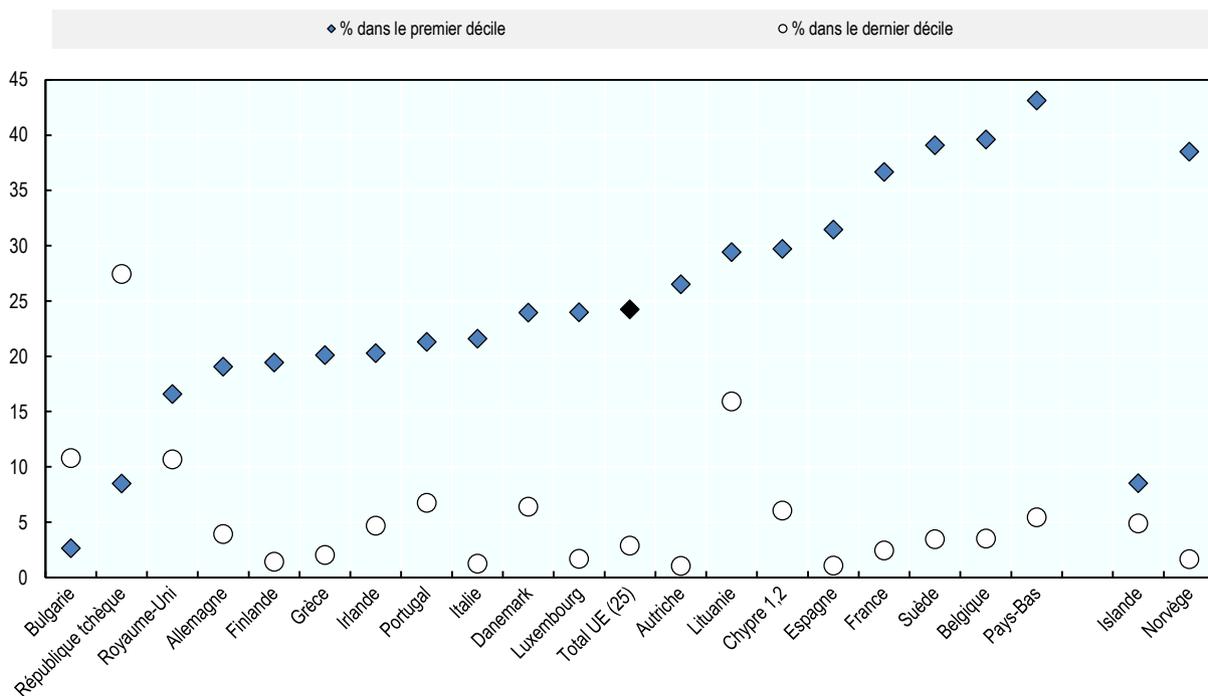
Quant à la répartition du revenu, les ressortissants de pays tiers (RPT) sont largement surreprésentés dans le décile de revenu des ménages le plus bas. À l'échelle de l'UE, leur part s'élève en effet à pas moins de 24 %, tandis qu'ils sont moins de 4 % à vivre dans un ménage se situant dans le décile de revenu le plus élevé. Les ressortissants de pays tiers ne sont surreprésentés dans le décile de revenu le plus élevé que dans quatre pays : le Royaume-Uni, la Lituanie, la République tchèque et la Bulgarie. En outre, les ressortissants de pays tiers sont plus souvent représentés dans le décile de revenu le plus élevé que dans le décile de revenu le plus bas dans ces deux derniers pays seulement.

Dans la vaste majorité des pays, le décile de revenu des ménages le plus élevé est environ 3 à 6 fois supérieur au décile le plus bas, et ce rapport est globalement le même parmi les nationaux et les ressortissants de pays hors UE. Toutefois, en Suède, aux Pays-Bas et en Lituanie, le revenu des ménages ressortissants de pays tiers appartenant au décile de revenu le plus haut est au moins dix fois supérieur à celui de leurs pairs situés dans le décile de revenu le plus bas. Cela n'est pas le cas chez les nationaux, pour qui le rapport respectif dans ces pays est compris entre trois et six.

Ces dix dernières années, le revenu médian des ménages ressortissants de pays tiers a diminué, alors que celui des nationaux a augmenté. Dans l'ensemble de l'UE, il équivaut à environ 77 % du revenu des nationaux, par rapport à près de 88 % avant la crise économique. Si, à l'échelle de l'UE, le revenu des ménages situés dans le décile de revenu le plus bas et dans le décile de revenu le plus élevé a baissé parmi les RPT, il a augmenté parmi les nationaux ; il en découle que les RPT, qu'ils soient pauvres ou riches, sont d'une façon générale devenus plus pauvres tandis que les nationaux, qu'ils soient pauvres ou riches, sont devenus plus riches. Toutefois, il existe des différences considérables entre les pays. Le niveau de revenu médian des ménages non originaires de l'UE a le plus diminué en Europe du Sud et au Luxembourg, mais il a progressé dans certains pays d'Europe de l'Est. Les ressortissants de pays tiers sont presque aussi sous-représentés dans le décile de revenu le plus élevé qu'avant la crise économique. À l'inverse, leur surreprésentation dans le décile de revenu le plus faible est supérieure de 5 points de pourcentage à celle observée au début de la crise.

Graphique 8.15. Déciles de revenu des ressortissants de pays tiers

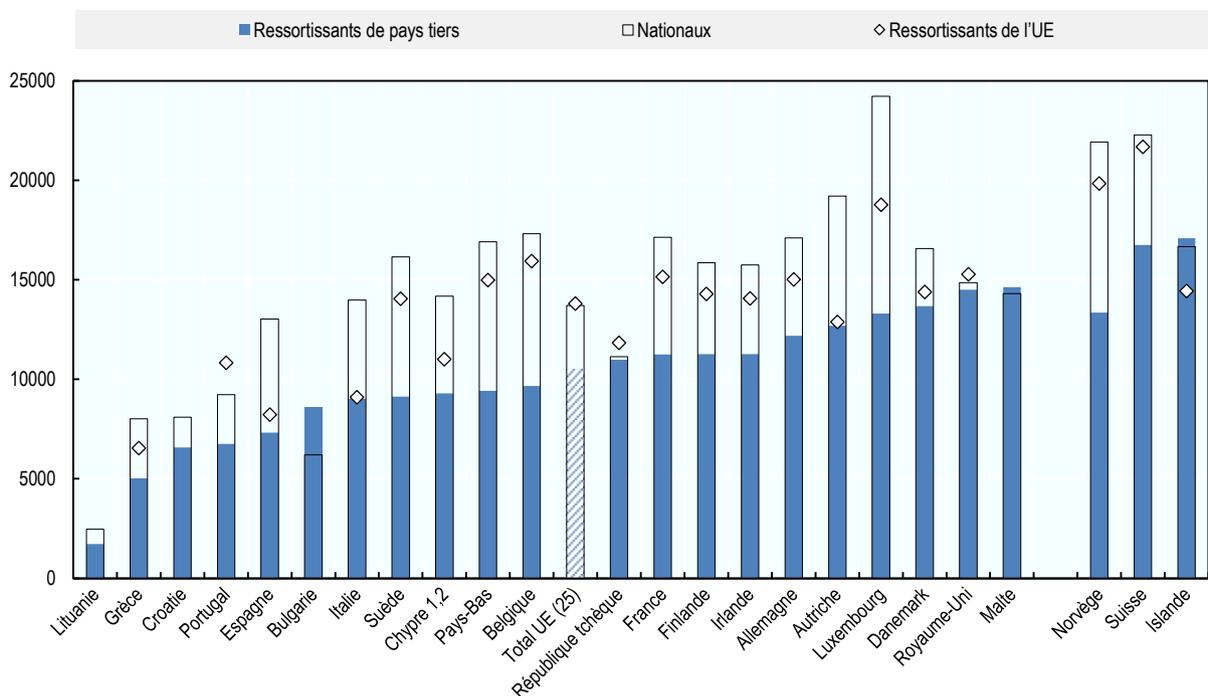
Pourcentages, 16 ans et plus, 2016



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895784>

Graphique 8.16. Revenu médian selon la nationalité

En EUR aux prix courants (sur la base des PPA de 2014), 16 ans et plus, 2016



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933895803>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.9. Pauvreté relative

Définition

Le taux de pauvreté est la part d'individus vivant en-dessous du seuil de pauvreté. D'après la définition d'Eurostat utilisée ici, le seuil de pauvreté correspond à 60 % du revenu disponible médian équivalent dans chaque pays.

Population étudiée

Individus âgés de 16 ans et plus vivant dans un logement ordinaire. On attribue à chaque individu le revenu annuel équivalent du ménage.

Un grand nombre de ressortissants de pays tiers – 5.7 millions – vivent dans une situation de pauvreté relative. Ce chiffre correspond à une part de 39 %, soit plus du double de la part des nationaux (17 %) et bien plus que celle des étrangers ressortissants de l'UE (24 %). Dans la plupart des pays, plus d'un tiers d'entre eux vivent en situation de pauvreté, voire plus de la moitié en Belgique, aux Pays-Bas, en Suède et en Espagne. Moins d'un quart d'entre eux sont touchés par ce fléau dans quatre pays seulement, à savoir au Royaume-Uni et à Malte, deux pays de destination pour les diplômés du supérieur, ainsi qu'en Bulgarie et en République tchèque.

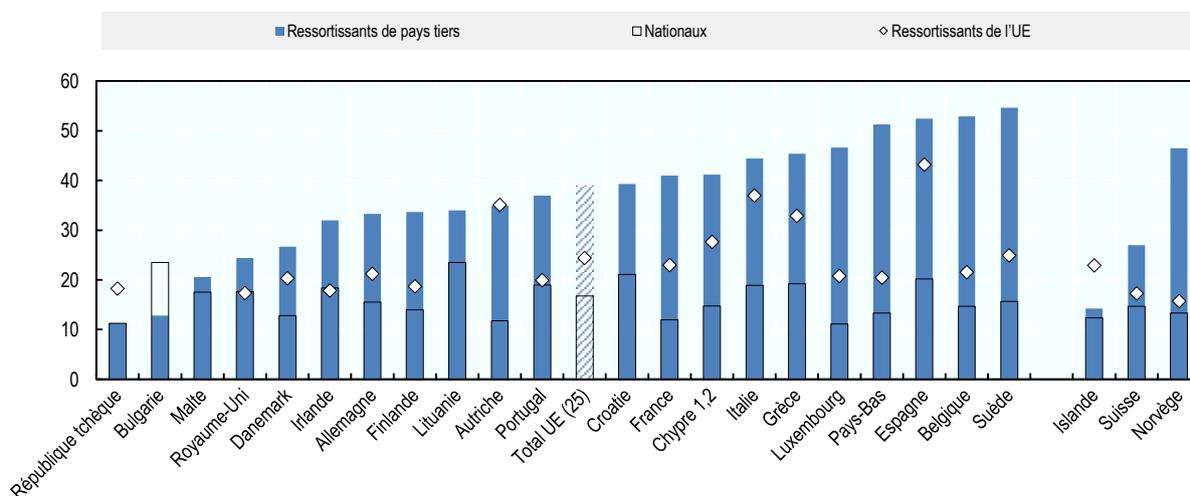
Si, les ressortissants de pays hors UE sont 2.3 fois plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté que les ressortissants des pays d'accueil dans l'ensemble de l'UE, l'écart le plus grand à l'échelon national est observé au Luxembourg, où les premiers sont plus de 4 fois plus susceptibles d'être pauvres que les nationaux. Les écarts sont également élevés dans les pays de destination de longue date que sont les Pays-Bas, la Belgique et la France, mais aussi la Suède. En Europe centrale et au Royaume-Uni, les écarts sont moins marqués entre les ressortissants des pays d'accueil et les ressortissants des pays tiers, ces derniers étant moins susceptibles que les premiers de connaître la pauvreté en Bulgarie uniquement.

La pauvreté a plus durement frappé les ressortissants de pays hors UE dans le sillage de la crise économique. Leur taux de pauvreté dans l'UE a en effet augmenté de plus de 7 points de pourcentage, alors qu'il est resté stable chez les nationaux. La probabilité qu'ils se trouvent en situation de pauvreté est plus de deux fois plus élevée au Portugal. Dans un tiers des pays environ, en revanche, le taux de pauvreté des ressortissants extra-communautaires a reculé, et ce de manière plus marquée dans la République tchèque, où il a été divisé par deux.

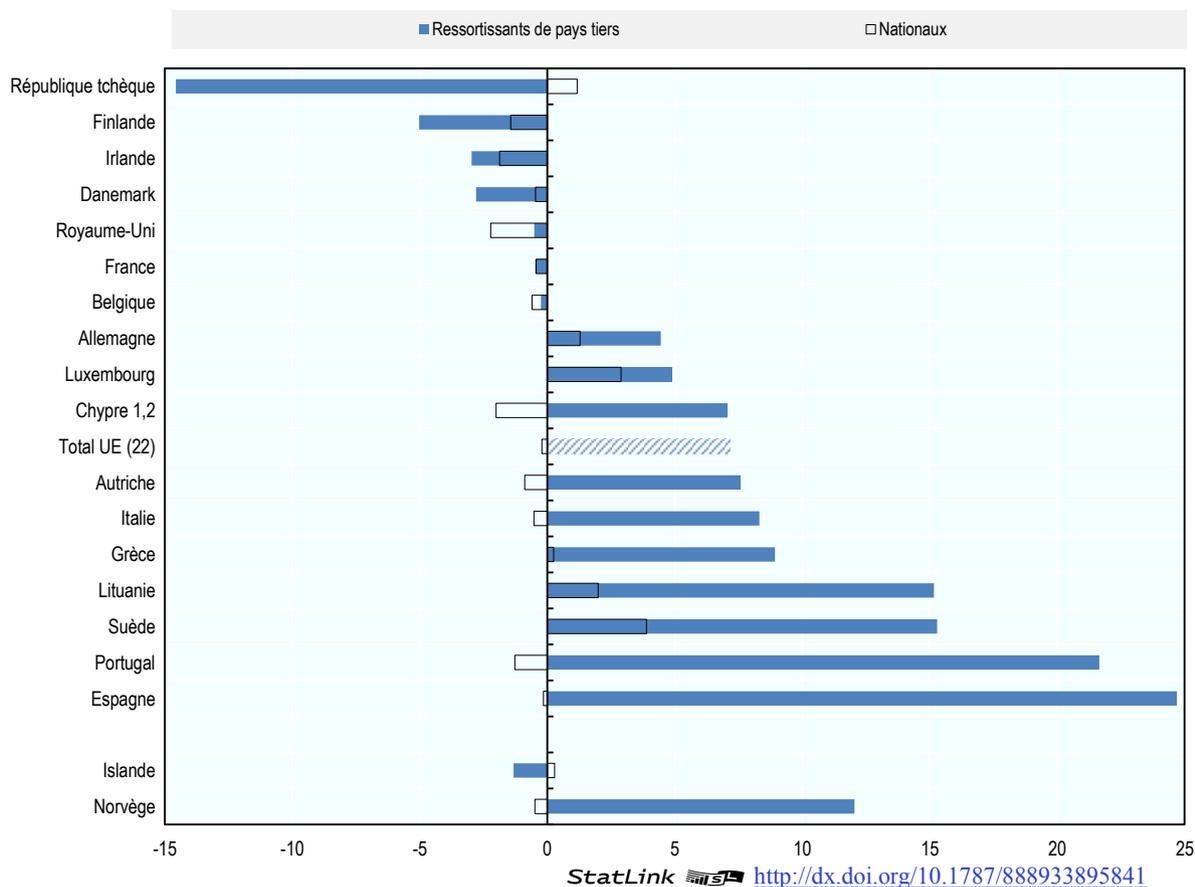
Quant aux étrangers ressortissants de l'UE, leur situation s'est dégradée durant les 10 années qui ont suivi le début de la crise, leur taux de pauvreté à l'échelle de l'UE ayant augmenté de 5 points de pourcentage. Leur taux de pauvreté est même monté en flèche dans certains pays d'Europe du Sud comme l'Espagne, la Grèce et l'Italie, de plus de 10 points de pourcentage. La plus forte hausse a toutefois été enregistrée en Autriche, où l'augmentation de 18 points de pourcentage a multiplié par deux la part des ressortissants de l'UE vivant en-dessous du seuil de pauvreté.

Graphique 8.17. Taux de pauvreté relative par nationalité

Pourcentages, 16 ans et plus, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895822>**Graphique 8.18. Évolution du taux de pauvreté relative, selon la nationalité**

Évolution en points de pourcentage, 16 ans et plus, entre 2006 et 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895841>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.10. Mode d'occupation des logements

Définition

Il existe trois grands modes d'occupation des logements : propriétaire, locataire et occupant à titre gratuit. Dans la plupart des pays de l'UE, les logements sont loués aux prix du marché ou à prix modéré (par exemple, logement social, loué par l'employeur ou loyer encadré par la loi).

Population étudiée

Ménages vivant dans un logement ordinaire et dont au moins une personne responsable est âgée de 15 ans ou plus.

Dans l'ensemble de l'UE, moins de 25 % des ménages ressortissants de pays hors UE sont propriétaires du logement qu'ils occupent, par rapport à plus de 72 % des nationaux. Parmi les ressortissants de l'UE, la part de propriétaires s'élève à 37 %, elle est donc plus élevée que celle observée chez les ressortissants de pays tiers et à peine supérieure à la moitié de celle observée chez les nationaux. En fait, la majorité des nationaux dans chaque pays possèdent le logement dans lequel ils vivent, tandis que l'inverse est vrai pour les ressortissants de pays tiers dans la plupart des pays. En effet, s'ils sont nombreux à être propriétaires dans certains pays de l'Europe centrale et orientale, ils sont moins d'un quart dans les pays d'immigration de longue date et dans l'Europe du Sud. Les parts les plus faibles sont observées en Autriche, en Belgique, en Irlande, en Italie et en Suède, avec moins d'un propriétaire sur cinq parmi les ressortissants de pays tiers.

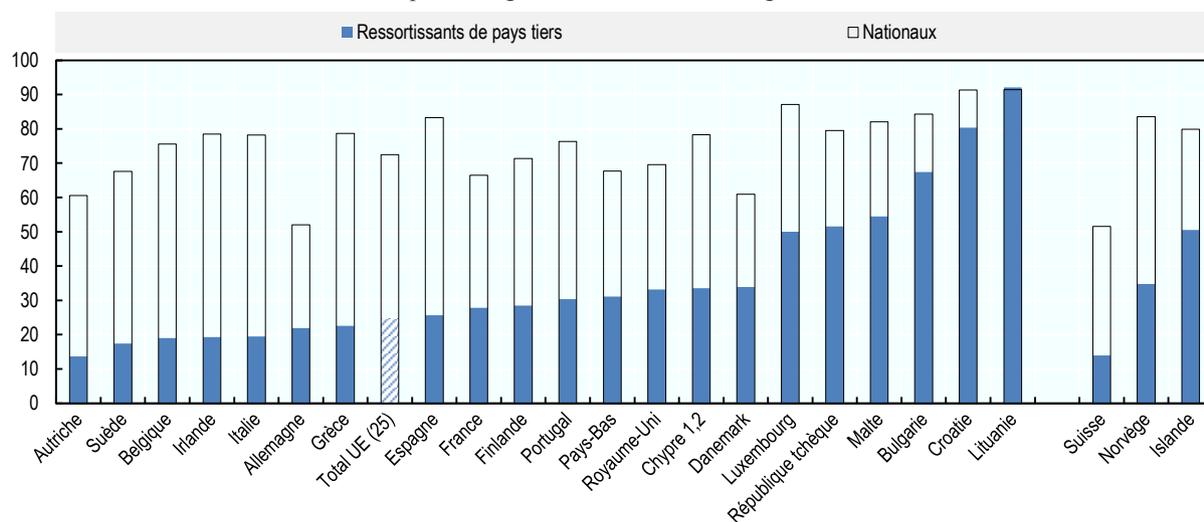
Dans les deux tiers des pays environ, les ménages ressortissants de pays tiers sont devenus moins susceptibles de posséder leur logement qu'il y a dix ans. La façon dont l'accession à la propriété selon la nationalité a évolué s'explique en partie par la modification de la composition de la population étrangère. Dans les pays qui ont accueilli récemment d'importants effectifs d'immigrés, ils sont nombreux sans doute à ne pas avoir encore pu économiser suffisamment pour acquérir leur propre logement. En conséquence, dans l'ensemble de l'UE, les ressortissants de pays hors UE sont moins nombreux à être propriétaires qu'avant la crise (-4 points de pourcentage), tandis que les nationaux sont légèrement plus nombreux (+2 points). Le recul est très marqué chez les ménages immigrés en Suède, avec -19 points de pourcentage. Parmi les étrangers ressortissants de l'UE, le taux d'accession à la propriété est inférieur de 7 points à son niveau d'avant la crise, la baisse la plus importante ayant été observée au Royaume-Uni (-17.5 points).

Le revenu des ressortissants de pays tiers étant généralement inférieur à celui des nationaux, on pourrait s'attendre à ce qu'ils occupent plus souvent des logements à loyer modéré. En réalité, c'est l'inverse qui est vrai. Dans l'UE, si les ressortissants du pays sont 24 % à louer des logements à loyer modéré, ils ne sont que 13 % à le faire parmi les ressortissants de pays tiers. Ces derniers sont davantage susceptibles de vivre dans des habitations à loyer modéré en Finlande uniquement, tandis que dans un quart des pays environ, la probabilité est la même que pour les nationaux. Ils sont nettement moins susceptibles d'occuper des logements à loyer modéré dans des pays comme Malte, l'Irlande et le Royaume-Uni, qui ont accueilli récemment d'importants effectifs de ressortissants de pays tiers diplômés du supérieur.

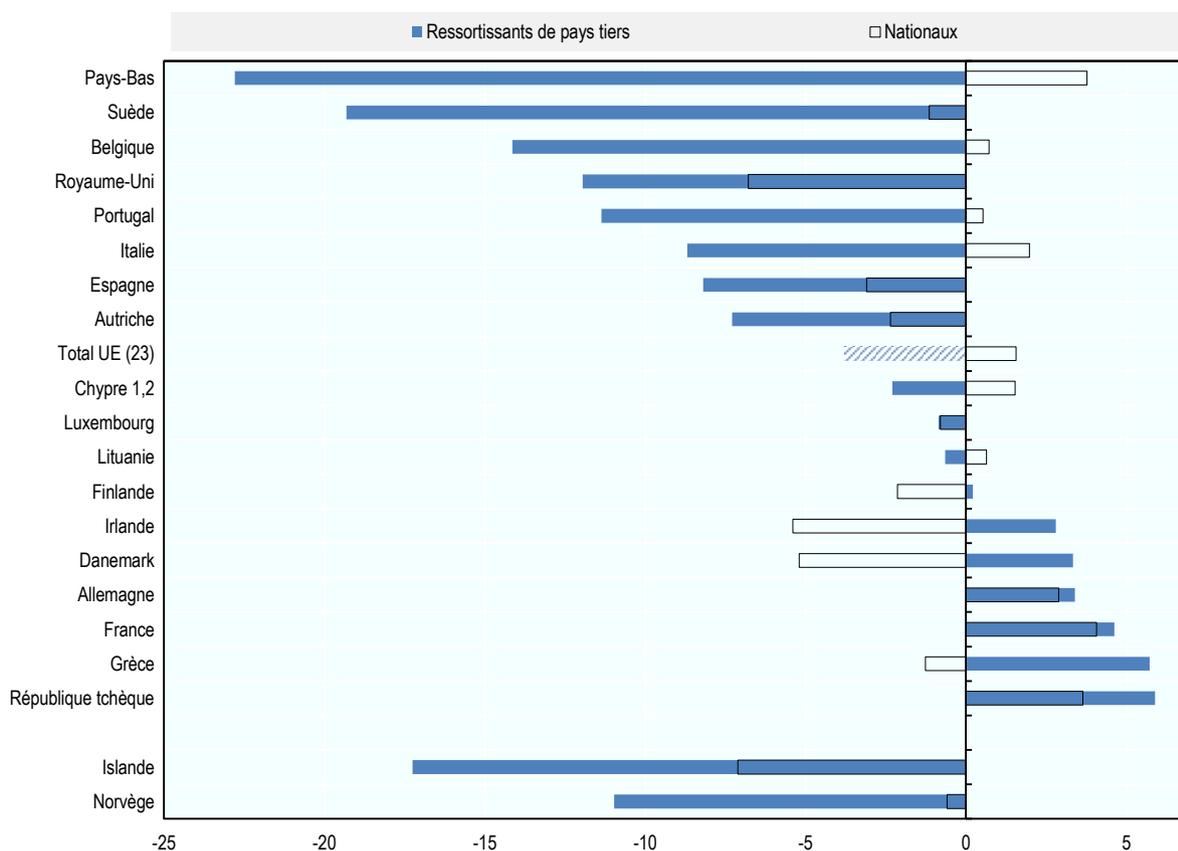
Plusieurs facteurs expliquent l'accès plus limité au logement des ressortissants de pays tiers, comme les revenus moindres et la méconnaissance du marché de l'immobilier. Ils peuvent également faire l'objet de discrimination de la part des propriétaires. D'après la deuxième enquête de l'UE sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II), 7 % des ressortissants de pays tiers issus des plus importantes minorités ethniques ont déclaré avoir été victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois en raison de la couleur de leur peau/de leur origine ethnique ou de leur religion au moment où ils cherchaient un logement à louer ou à acheter. La perception de discrimination était la plus répandue chez les ressortissants africains, notamment en Belgique, en Autriche, au Luxembourg et en Italie.

Graphique 8.19. Taux d'accèsion à la propriété par nationalité

En pourcentage de l'ensemble des ménages, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895860>**Graphique 8.20. Évolution du taux d'accèsion à la propriété, selon la nationalité**

Évolution en points de pourcentage, entre 2007 et 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895879>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.11. État de santé autodéclaré

Définition

L'état de santé autodéclaré d'un individu renvoie à la perception que ce dernier a de sa santé physiologique et psychologique. La présente section s'intéresse à la part d'individus en bonne santé, c'est-à-dire ayant qualifié leur santé de « bonne », voire « excellente ». L'état de santé étant fortement lié à l'âge, et les immigrés étant généralement plus jeunes dans la plupart des pays, la part d'immigrés en bonne santé est ajustée pour estimer quels seraient les résultats si les immigrés avaient la même structure d'âge que les personnes nées dans le pays.

Population étudiée

Individus âgés de 16 ans et plus.

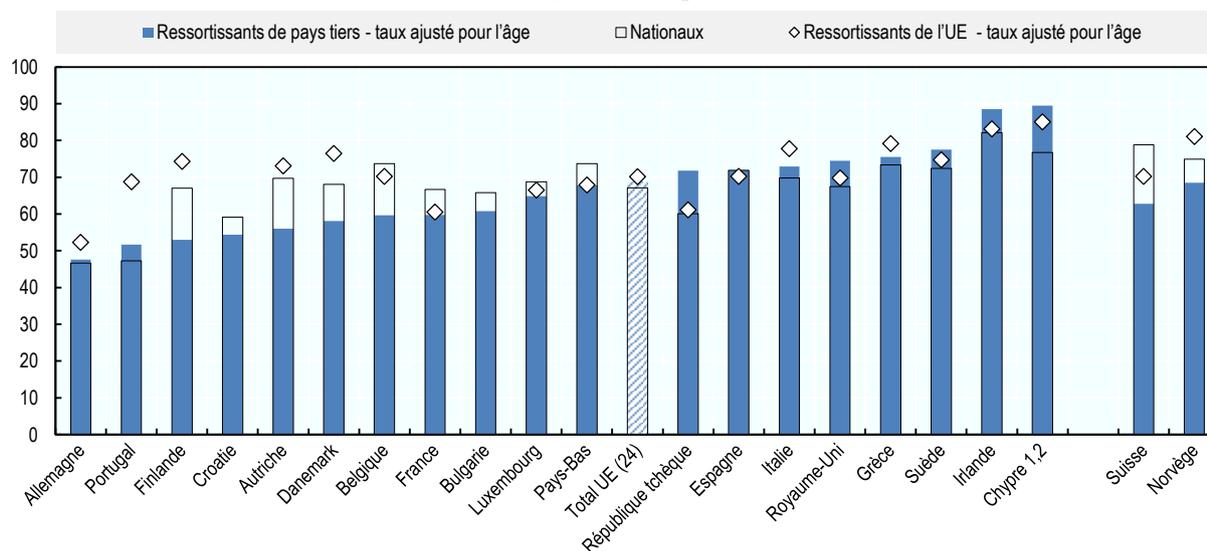
Dans l'UE, sept étrangers sur dix – soit 69 % des ressortissants des pays tiers et 70 % des ressortissants de l'UE – déclarent être en bonne santé. Leur part est légèrement supérieure à celle des nationaux (67 %). Les écarts entre les pays sont plus profonds qu'entre les nationaux et les étrangers dans un même pays. Les ressortissants des pays tiers se sentent particulièrement en forme en Suède, dans les pays de destination ayant récemment accueilli de nombreux immigrés diplômés du supérieur (comme l'Irlande et le Royaume-Uni) et dans les pays de l'Europe du Sud. À l'autre extrémité de l'échelle se situe l'Allemagne, où moins d'un ressortissant d'un pays tiers (et ressortissant du pays d'accueil) sur deux déclare être en bonne santé.

Dix ans après la crise, les ressortissants des pays tiers sont moins nombreux qu'avant à se déclarer en bonne santé, même si la baisse n'est que d'un seul point de pourcentage dans l'ensemble de l'UE. La tendance est à peu près la même chez les nationaux. Les ressortissants de pays de l'UE, en revanche, ont le sentiment que leur état de santé s'est légèrement amélioré ; ils sont en effet plus susceptibles qu'avant la crise (+2 points de pourcentage) de qualifier leur santé de « bonne », voire « excellente ». Les ressortissants des pays tiers indiquent un meilleur état de santé dans quasiment la moitié des pays, avec une nette amélioration en Autriche. C'est en Allemagne et en Suède que leur état de santé autodéclaré a en revanche reculé le plus. Dans les deux tiers des pays, la même tendance a été observée chez les ressortissants des pays tiers et les ressortissants des pays d'accueil. Cela n'a pas été le cas cependant en Suède et au Luxembourg, où l'état de santé autodéclaré des nationaux s'est nettement amélioré et celui des ressortissants des pays hors UE nettement détérioré.

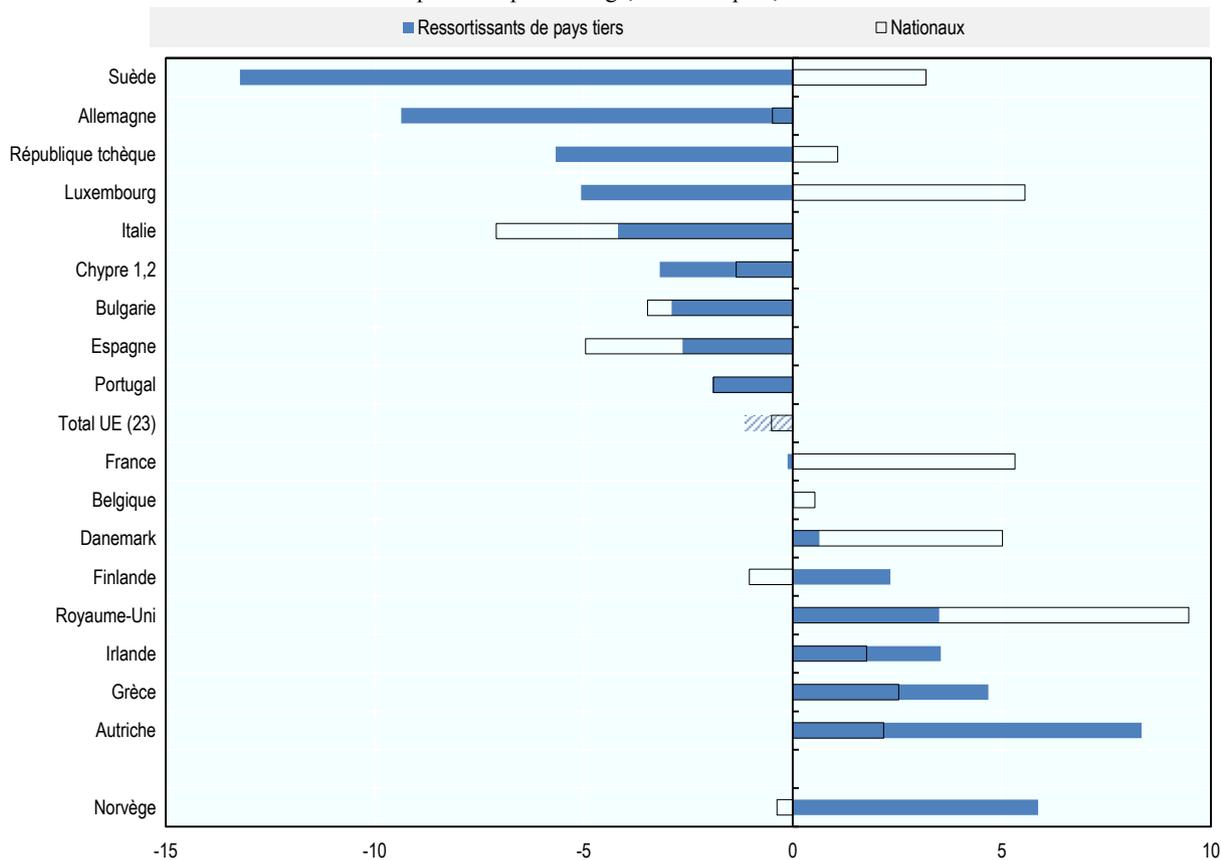
Les écarts entre les ressortissants des pays tiers et les ressortissants des pays d'accueil en termes d'état de santé autodéclaré peuvent également être imputables à un certain nombre de facteurs qui ne sont pas pris en compte dans l'analyse – par exemple le sexe, le mode de vie ou d'autres circonstances sociales et économiques. Ils peuvent également être le signe de différents niveaux de satisfaction vis-à-vis des systèmes de santé et de sécurité sociale.

Graphique 8.21. Bon état de santé autodéclaré, selon la nationalité

Pourcentages, 16 ans et plus, 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895898>**Graphique 8.22. Évolution de la part d'individus en bonne santé, par nationalité**

Évolution en points de pourcentage, 16 ans et plus, entre 2007 et 2016

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895917>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.12. Résidents de longue durée

Définition

Un résident de longue durée est un ressortissant d'un pays tiers ayant obtenu le statut de résident de longue durée aux termes de la Directive 2003/109/CE du 25 novembre 2003. Conformément à cette directive, le statut de résident de longue durée peut être accordé à tout individu qui n'est pas ressortissant d'un pays de l'UE et qui réside légalement et continuellement sur le territoire d'un État membre depuis cinq ans. Le ressortissant doit disposer d'une assurance maladie et de ressources financières suffisantes garantissant le non-recours à l'assistance sociale. D'autres conditions (comme la maîtrise de la langue du pays d'accueil) peuvent en outre être requises dans certains pays. Les résidents de longue durée jouissent des mêmes droits de résidence que les ressortissants de l'Union européenne, en particulier le droit de résider dans un autre pays de l'UE que celui où ils ont acquis leur statut.

Cet indicateur correspond à la part de résidents de longue durée parmi les ressortissants de pays tiers établis légalement dans l'Union européenne. Les États membres de l'UE peuvent octroyer des permis de résidence permanente offrant des conditions de séjour plus favorables que celles prévues dans la directive. La collecte de données sur les permis de résidence de longue durée inclut tous les permis de résidence permanente délivrés par les pays, même s'ils ne permettent pas aux résidents de vivre dans un autre pays de l'UE.

Population étudiée

L'ensemble des ressortissants de pays tiers titulaires d'un permis de résidence en cours de validité.

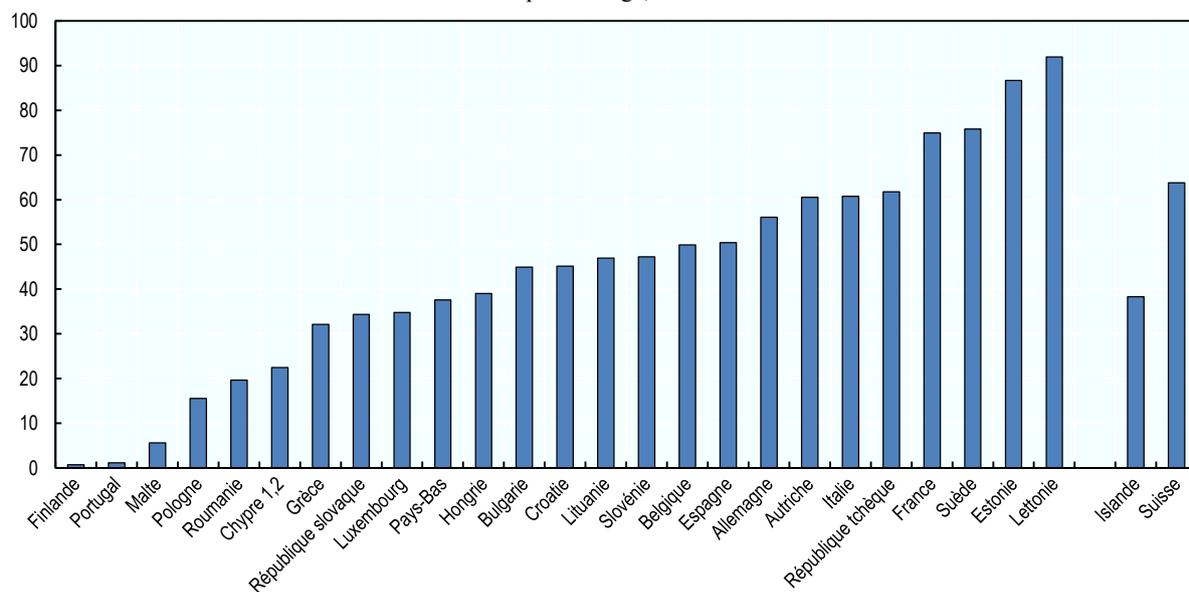
En moyenne, quatre ressortissants de pays tiers sur dix jouissent du statut de résident de longue durée dans l'UE (si l'on considère à la fois les statuts de résident de longue durée dans l'UE et de résident permanent dans le pays d'accueil). Cette part varie toutefois beaucoup d'un pays à un autre. Plus de 85 % des ressortissants de pays tiers sont des résidents de longue durée en Lettonie et en Estonie, des pays où la population non originaire de l'UE a été largement façonnée par des modifications de frontières et se compose de minorités nationales. En Suède et en France, environ 75 % des ressortissants de pays hors UE jouissent du statut de résident de longue durée. Ils sont cependant moins d'un sur deux à en bénéficier dans les deux tiers des pays, et seulement 1 sur 50 environ au Portugal et en Finlande.

Les permis de résidence permanente octroyés par certains pays avant l'entrée en vigueur de la Directive 2003/109/CE peuvent s'avérer plus avantageux que le statut de longue durée prévu par la directive. Dans les pays qui délivrent des permis de résidence permanente, ce n'est pas dans l'intérêt des ressortissants de pays tiers de demander un permis de résident de longue durée au niveau de l'UE, à moins qu'ils souhaitent s'installer plus tard dans un autre État membre. Les données sur la résidence de longue durée qui sont généralement recueillies comprennent les permis de résidence permanente octroyés par le pays en question. Par exemple en France, en Allemagne, en Belgique et en Espagne, où plus de la moitié des ressortissants de pays tiers jouissent du statut de résident de longue durée, il s'agit principalement de permis nationaux de résidence permanente, tandis qu'ils sont moins de 3 % à bénéficier de la résidence de longue durée aux termes de l'UE.

La proportion de ressortissants de pays tiers jouissant du statut de résidence de longue durée a augmenté dans la plupart des pays au cours des dix dernières années. Toutefois, parce que les pays n'ont pas tous appliqué la Directive 2003/109/CE en même temps et parce que la collecte de données n'inclut pas toujours les permis de résidence permanente accordés par certains pays, il se peut que les comparaisons internationales au fil du temps ne soient pas pertinentes.

Graphique 8.23. Proportions de ressortissants de pays tiers ayant le statut de résident de longue durée

En pourcentage, 2016



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895936>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.13. Participation aux élections

Définition

La participation électorale est la part de votants qui déclarent avoir voté aux dernières élections législatives dans leur pays de résidence.

Population étudiée

Tous les ressortissants du pays de résidence âgés de 18 ans et plus ayant le droit de voter aux élections nationales.

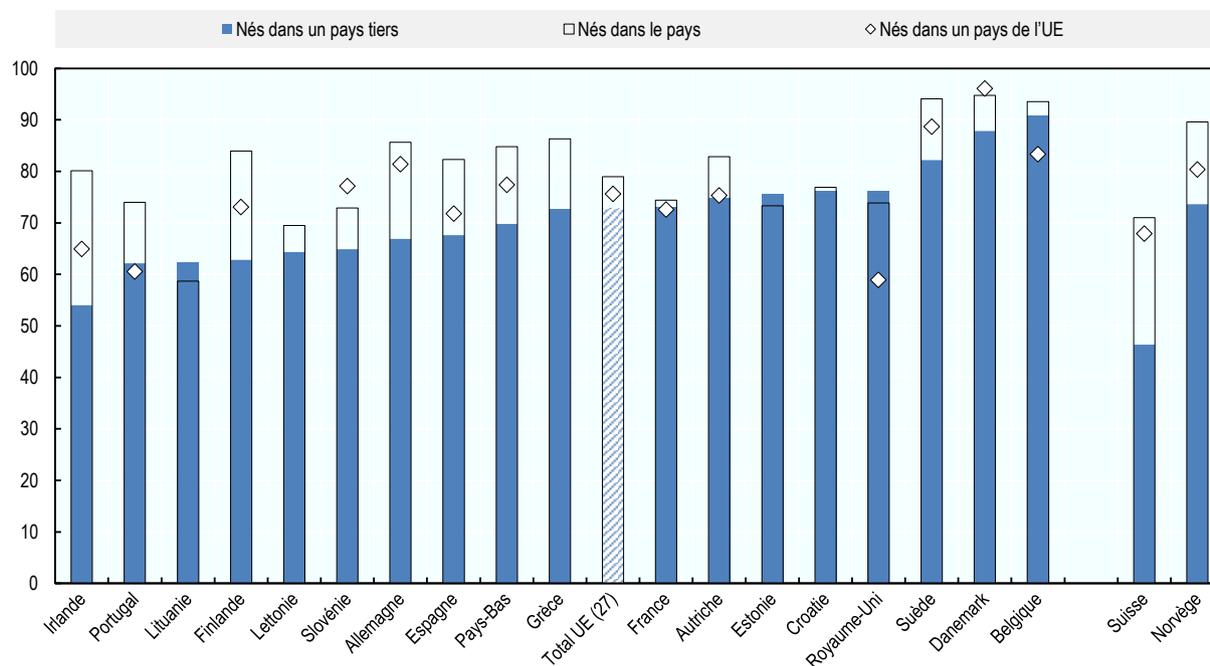
Dans l'ensemble de l'UE, les ressortissants des pays d'accueil nés dans un pays tiers étaient moins susceptibles de voter aux élections nationales que leurs pairs nés dans le pays entre 2008 et 2016. Les parts respectives s'élevaient à 73 % et 79 %. La part des ressortissants des pays d'accueil nés dans d'autres pays de l'UE se situait entre les deux, 76 % d'entre eux ayant participé aux dernières élections nationales.

Le taux de participation des personnes nées en dehors de l'UE était moindre non seulement à l'échelle de l'UE, mais aussi dans la plupart des pays. L'écart de participation était le plus grand en Irlande, où les ressortissants du pays d'accueil nés en dehors de l'UE étaient moins susceptibles de 26 points que leurs pairs nés dans le pays de participer aux élections. Dans les pays nordiques, dans l'Europe du Sud, en Allemagne et aux Pays-Bas, l'écart était important aussi, atteignant plus de 10 points de pourcentage. Toutefois, dans la moitié des pays environ, y compris dans la plupart des pays de l'Europe de l'Est et dans quelques destinations de longue date comme l'Autriche, la France et le Royaume-Uni, l'écart de participation aux élections entre les personnes nées en dehors de l'UE et les personnes nées dans le pays n'était pas significatif.

Quant aux ressortissants des pays d'accueil nés dans d'autres pays de l'UE, bien que moins susceptibles de voter, à l'échelle de l'UE, que leurs pairs nés dans les pays considérés, l'écart de participation n'est pas significatif dans la moitié d'entre eux. Dans la quasi-totalité des pays, toutefois, ils sont plus susceptibles de voter que les nationaux nés en dehors de l'UE. En fait, seuls la Belgique et le Royaume-Uni affichent un taux de participation moindre pour leurs ressortissants nés dans d'autres pays de l'UE, par rapport à ceux nés en dehors de l'UE. Au Royaume-Uni, le taux de participation relativement élevé des ressortissants nés en dehors de l'UE pourrait s'expliquer en partie par leur appartenance au Commonwealth. Étant donné que les immigrés originaires d'un pays du Commonwealth peuvent participer aux élections nationales lorsqu'ils résident au Royaume-Uni, ils connaissent probablement le système électoral du pays et sont davantage susceptibles de participer aux différents scrutins, y compris une fois naturalisés.

Graphique 8.24. Taux de participation autodéclarés aux dernières élections selon la région de naissance

Pourcentages de la population ayant la nationalité du pays, 18 ans et plus, 2008-16



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895955>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.14. Acquisition de la nationalité

Définition

L'acquisition de la nationalité est le processus par lequel les immigrants deviennent citoyens du pays d'accueil dans lequel ils résident. Les immigrants doivent vivre depuis un certain temps dans le pays d'accueil avant de pouvoir en demander la nationalité. La durée de séjour requise varie selon le pays d'accueil et les caractéristiques des immigrants. En moyenne, la plupart des immigrants peuvent demander la nationalité de leur pays d'accueil après 10 années de résidence. L'expression « taux d'acquisition » fait référence à la part d'immigrants qui résident dans leur pays d'accueil depuis au moins 10 ans et qui en ont acquis la nationalité. Ce taux se fonde sur l'EFT de l'UE et non sur des données administratives relatives aux personnes physiques.

Population étudiée

Les immigrants âgés de 15 ans et plus qui résident dans le pays d'accueil depuis au moins 10 ans (immigrants installés). Les immigrants qui acquièrent la nationalité du pays d'accueil à la naissance (par exemple les expatriés) sont aussi pris en considération étant donné qu'on ne peut pas les distinguer.

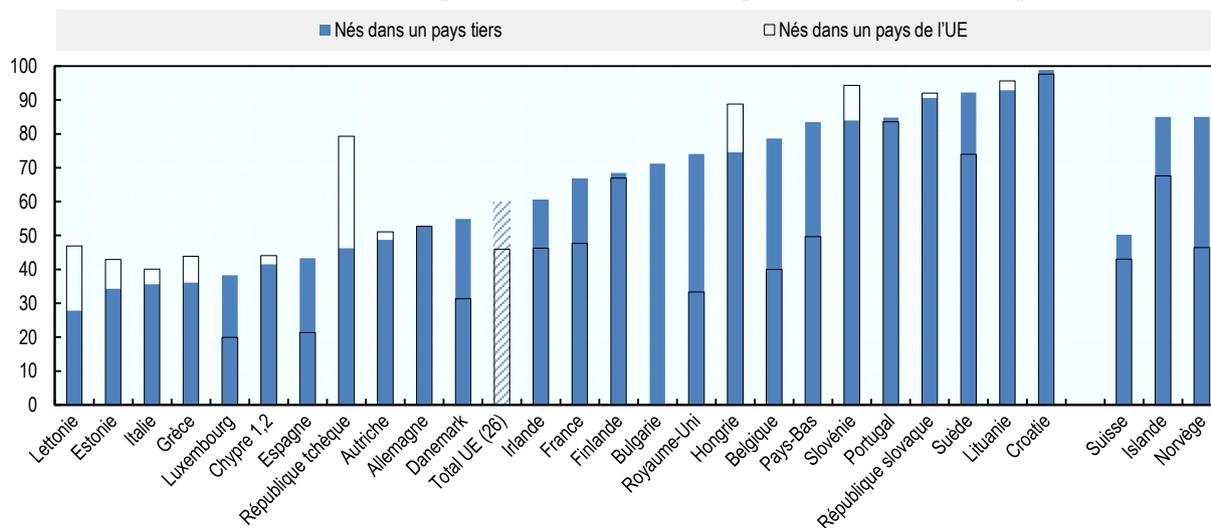
La majorité des immigrants nés en dehors de l'UE – 60 % dans l'ensemble de l'UE – qui résidaient dans l'UE en 2015-16 ont pris la nationalité de leur pays d'accueil après 10 années de résidence. Parmi les immigrants originaires de l'UE, la part est moindre, s'élevant à 46 %. Plus de 90 % des immigrants non originaires de l'UE installés en Croatie, en Lituanie, en Suède et dans la République slovaque sont devenus des citoyens de leur pays d'accueil, tandis que moins de la moitié ne l'ont fait dans un tiers des pays environ. Le taux d'acquisition de la nationalité du pays d'accueil est particulièrement faible en Lettonie, en Estonie, en Italie et en Grèce, où pas plus de 36 % des immigrants installés non originaires de l'UE ont obtenu la nationalité.

Dans la plupart des pays, les immigrants originaires de l'UE sont moins susceptibles d'acquérir la nationalité de leur pays d'accueil que les immigrants non originaires de l'UE – en partie parce qu'ils jouissent déjà des avantages que procure l'appartenance à l'UE. Les immigrants nés dans un autre pays de l'UE sont beaucoup plus susceptibles de s'être fait naturaliser dans les États membres qui ont adhéré plus récemment à l'UE et à sa zone de libre circulation – notamment dans la République tchèque et, dans une moindre mesure, en Lettonie, en Hongrie et en Slovaquie. Cela est en partie lié à des modifications de frontières. En revanche, pas plus d'un immigrant installé sur trois, parmi ceux originaires de l'UE, n'a acquis la nationalité du pays d'accueil au Royaume-Uni, au Danemark, en Espagne et au Luxembourg.

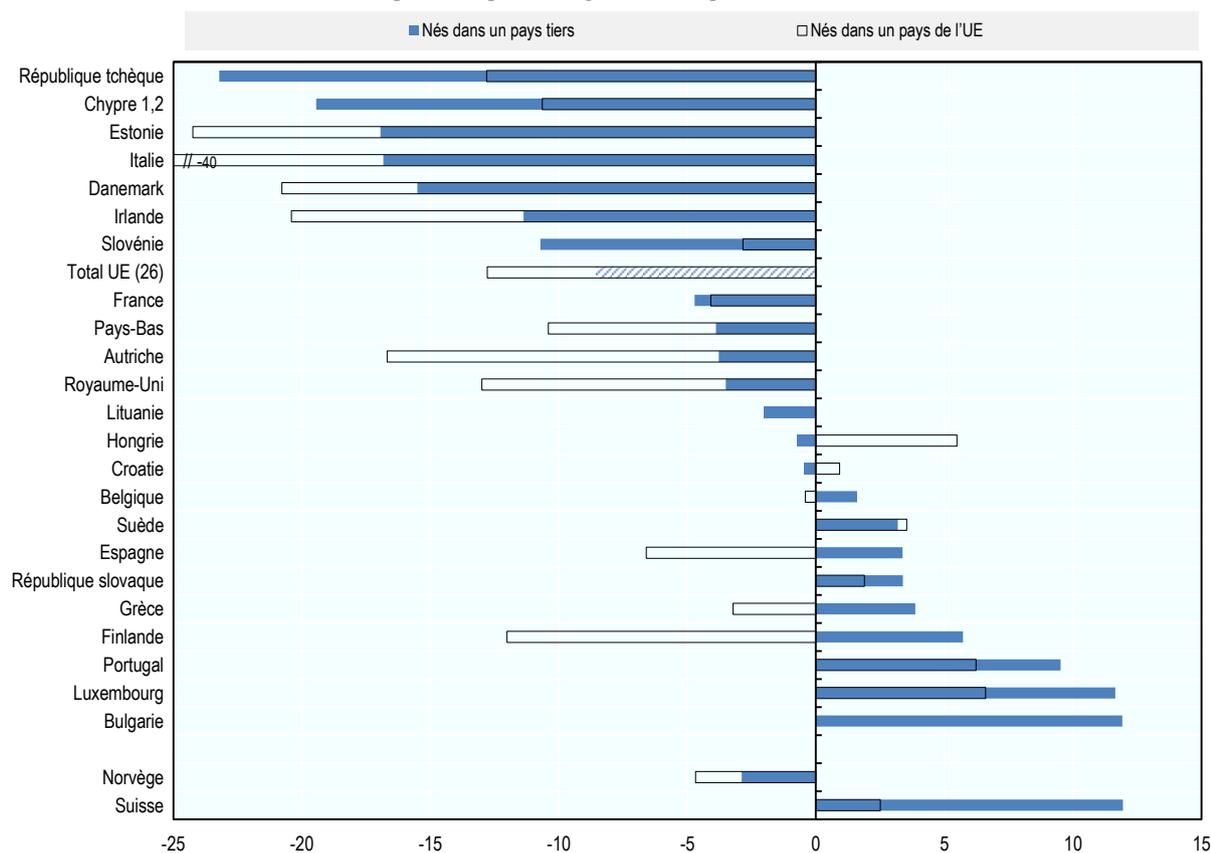
Le taux d'acquisition de la nationalité dans l'ensemble de l'UE a considérablement baissé ces dix dernières années. Dans trois pays sur cinq, les immigrants originaires de pays tiers étaient moins susceptibles d'avoir la nationalité de leur pays d'accueil 10 ans après la crise économique qu'au moment de son déclenchement. La baisse avoisine les 9 points de pourcentage chez les immigrants non originaires de l'UE et les 13 points chez ceux venant d'autres pays de l'UE. À l'inverse, le taux d'acquisition de la nationalité du pays d'accueil a fortement progressé au Luxembourg et au Portugal, pour les deux groupes. Dans la quasi-totalité des pays, l'évolution de ce taux pour les deux groupes a suivi la même tendance. Les seules exceptions ont été la Grèce, l'Espagne et la Finlande, où les immigrants venant d'autres pays de l'UE-28 sont devenus moins susceptibles d'acquérir la nationalité de leur pays d'accueil, tandis que leurs pairs nés en dehors de l'UE sont devenus plus susceptibles de le faire.

Graphique 8.25. Acquisition de la nationalité selon la région de naissance

Pourcentages des immigrants installés qui ont obtenu la nationalité du pays de résidence, 15 ans et plus, 2015-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895974>**Graphique 8.26. Évolution du taux d'acquisition de la nationalité selon la région de naissance**

Évolutions en points de pourcentage, 15 ans et plus, entre 2006-07 et 2015-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933895993>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

8.15. Discrimination perçue

Définition

Cette section examine la part d'immigrés qui déclarent avoir été victimes de discrimination. Dans l'UE, la discrimination perçue est le sentiment, pour les immigrants, d'appartenir à un groupe faisant l'objet d'actes de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race ». En Australie et au Canada, la discrimination perçue fait référence aux expériences individuelles de discrimination. Aux États-Unis, seuls les actes de discrimination dans le domaine de l'emploi sont pris en compte, plus précisément les personnes qui ont le sentiment d'avoir été victimes d'actes de discrimination dans le cadre du travail au cours des cinq dernières années (données de 2016).

Population étudiée

Étrangers âgés de 15 à 64 ans.

Dans l'ensemble de l'UE, près d'un ressortissant de pays tiers sur cinq a le sentiment d'appartenir à un groupe qui subit des actes de discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la nationalité ou de la « race ». Ce sentiment varie toutefois beaucoup d'un pays à l'autre. Près de 40 % des ressortissants de pays hors UE en Grèce et plus d'un tiers d'entre eux en Belgique considèrent appartenir à un groupe victime de discrimination. Ces proportions sont moindres dans les pays nordiques, en Irlande et au Royaume-Uni.

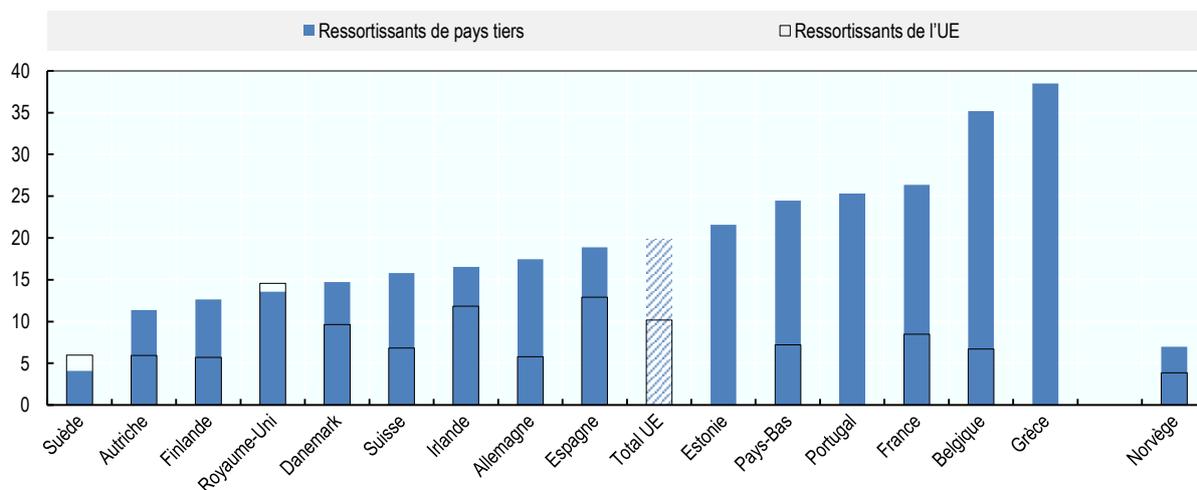
Ce sentiment est beaucoup moins répandu parmi les étrangers ressortissants de l'UE, 10 % d'entre eux seulement considérant appartenir à un groupe victime de discrimination. Cette perception est particulièrement rare en Belgique, où moins de 7 % des étrangers ressortissants de l'UE ont le sentiment de faire partie d'un tel groupe. En revanche, en Suède et au Royaume-Uni, les étrangers originaires de l'UE ont autant le sentiment que les ressortissants de pays hors UE, voire plus, de faire l'objet d'une discrimination.

À l'échelle de l'UE, les ressortissants de pays tiers sont moins nombreux qu'il y a dix ans à se sentir victimes de discrimination. En effet, leur part entre 2010 et 2016 était inférieure de 5 points à celle observée entre 2002 et 2008. Si cette perception de discrimination a diminué parmi les ressortissants de pays tiers en Autriche et, dans une moindre mesure, aux Pays-Bas et en Irlande, elle a augmenté pour atteindre le double de son niveau d'avant la crise en Belgique. Quant aux étrangers ressortissants d'un pays de l'UE, leur sentiment d'être victimes de discrimination est resté à peu près le même dans l'ensemble de l'UE. Il a toutefois augmenté d'environ 5 points de pourcentage en France, en Belgique et au Royaume-Uni, alors qu'il a diminué de façon assez prononcée en Autriche et, dans une moindre mesure, en Allemagne.

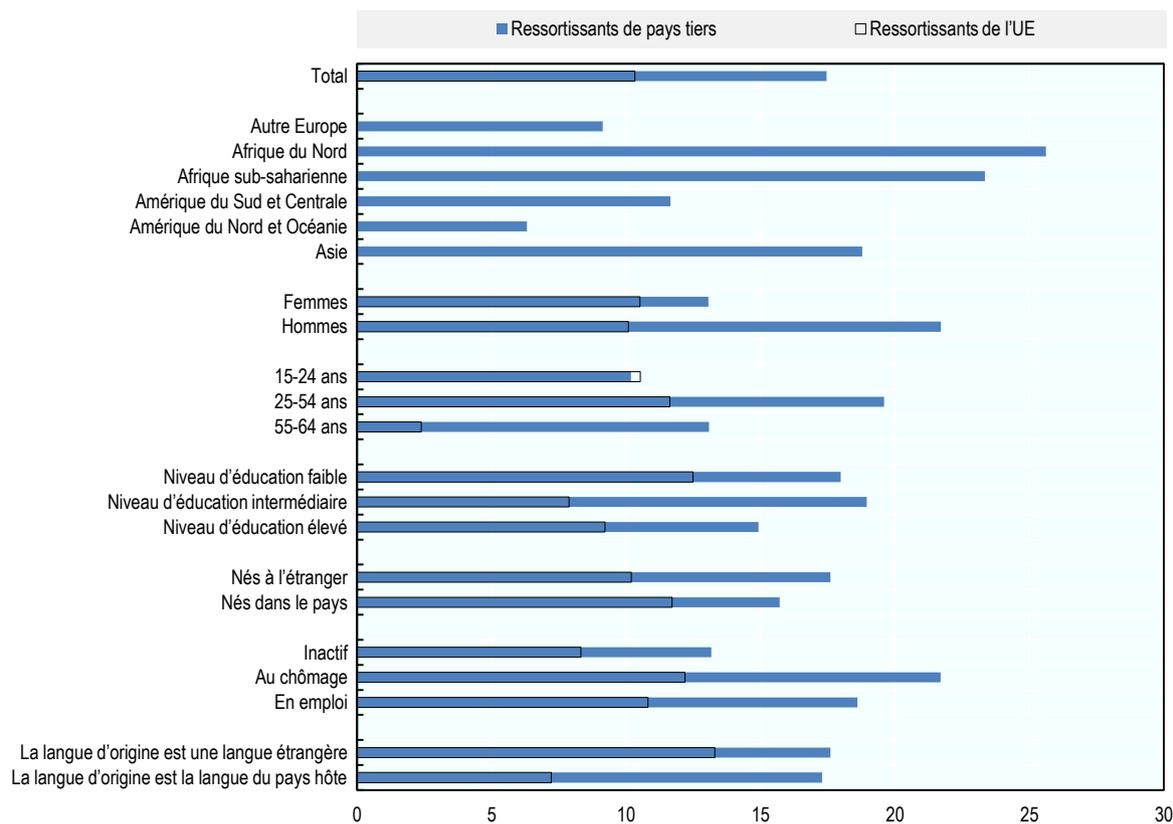
Si les femmes et les hommes originaires de l'UE déclarent dans les mêmes proportions faire partie d'un groupe victime de discrimination, les hommes non originaires de l'UE sont en revanche beaucoup plus nombreux à le faire que les femmes originaires comme eux de pays tiers. Les étrangers venant d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et d'Asie ont davantage le sentiment d'être victimes de discrimination que les étrangers nés dans d'autres régions du monde – par exemple en Europe, dans l'Océanie et dans les Amériques. Il semble que ce sentiment soit plus répandu chez les étrangers d'âge actif (25-54 ans), en particulier chez les chômeurs, qu'ils soient nés dans l'UE ou dans un pays tiers. La méconnaissance de la langue du pays d'accueil jouerait toutefois un rôle moins important dans la perception de discrimination chez les ressortissants de pays tiers, pour qui les parts sont à peu près identiques que leur première langue soit ou non celle du pays d'accueil. En revanche, les ressortissants de l'UE dont la première langue n'est pas celle qui est parlée dans le pays d'accueil sont deux fois plus susceptibles d'avoir le sentiment d'appartenir à un groupe victime de discrimination que ceux qui ont la langue du pays d'accueil parmi leurs premières langues.

Graphique 8.27. Discrimination autodéclarée selon la nationalité

Pourcentages, 15-64 ans, 2008-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933896012>**Graphique 8.28. Discrimination autodéclarée selon plusieurs caractéristiques ainsi que la nationalité**

Pourcentages, 15-64 ans, 2012-16

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933896031>

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

Notes et sources

Notes concernant Chypre

1. *Note de la Turquie* : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
2. *Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne* : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Note concernant Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Notes des graphiques et tableaux

La Lituanie n'était pas membre de l'OCDE au moment de la préparation de cette publication. Par conséquent, la Lituanie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Le 25 mai 2018, le Conseil de l'OCDE a invité la Colombie à devenir un pays membre. Les instruments d'adhésion à la Convention de l'OCDE n'étant pas encore déposés par la Colombie au moment de la préparation de cette publication, la Colombie n'apparaît pas dans la liste des pays membres et n'est pas comprise dans les agrégats correspondant à cette zone.

Les moyennes UE tiennent compte des taux qui ne peuvent pas être publiés individuellement en raison de la taille insuffisante des échantillons.

Les moyennes UE dans les graphiques sur les évolutions pour les indicateurs 8.3 à 8.11 et 8.14 ne comprennent pas la Lettonie.

L'EFT de l'UE pour Malte ne distingue pas les ressortissants de l'UE et les ressortissants de pays tiers. Par conséquent, toutes les moyennes UE pour les ressortissants de pays tiers fondées sur des données de l'EFT de l'UE ne comprennent pas Malte.

Graphique 8.1 : la moyenne UE (25) exclut les données pour la Croatie, la Roumanie et Malte pour 2007 et 2017. Le graphique indique UE-25 4.4 % (2017) et 3.8 % (2007). La part de l'UE-28 pour 2017 s'élève à 4.2 %.

Graphique 8.3 : pour l'Espagne, la région d'origine États-Unis, Canada et Océanie comprend seulement des données pour les États-Unis.

Graphique 8.15 et Graphique 8.16 : parités de pouvoir d'achat (PPP) des monnaies nationales par euro (UE=1.00), 2014.

Graphique 8.21 et Graphique 8.22 : les taux ajustés correspondent à la situation hypothétique dans laquelle les ressortissants des pays tiers auraient la même structure par âge que les nationaux.

Pour des données plus détaillées, se reporter à l'Annexe A.

Tableau 8.1. Sources par indicateur

Pays de l'UE	8.1	8.2	8.3, 8.4	8.5	8.6, 8.7	8.8 - 8.11	8.12	8.13	8.14	8.15
Allemagne	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	UE-EFT 2006-07 & Mikrozensus 2016	G-SOEP 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	..	ESS 2008-16
Autriche	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Belgique	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Bulgarie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Chypre ^{1,2}	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Croatie	Base de données Eurostat 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Danemark	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Espagne	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Estonie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Finlande	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017, MAH 2014	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT MAH 2014	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
France	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Grèce	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Hongrie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Irlande	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Italie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Lettonie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Lituanie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Luxembourg	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16

Malte	Base de données Eurostat 2017	Base de données Eurostat 2017	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	..	ESS 2008-16
Pays-Bas	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Pologne	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	..	ESS 2008-16
Portugal	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
République slovaque	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
République tchèque	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Roumanie	Base de données Eurostat 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Royaume-Uni	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Slovénie	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Suède	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2017	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16

Pays non-UE	8.1	8.2	8.3, 8.4	8.5	8.6, 8.7	8.8 - 8.11	8.12	8.13
Islande	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Norvège	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Suisse	Base de données Eurostat 2007 & 2017	Base de données Eurostat 2017 & UE-EFT 2015-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	EU-SILC 2007 & 2016	Base de données Eurostat 2016	ESS 2008-16	UE-EFT 2006-07 & 2015-16	ESS 2008-16
Turquie	Base de données Eurostat 2007 & 2017

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933896069>